

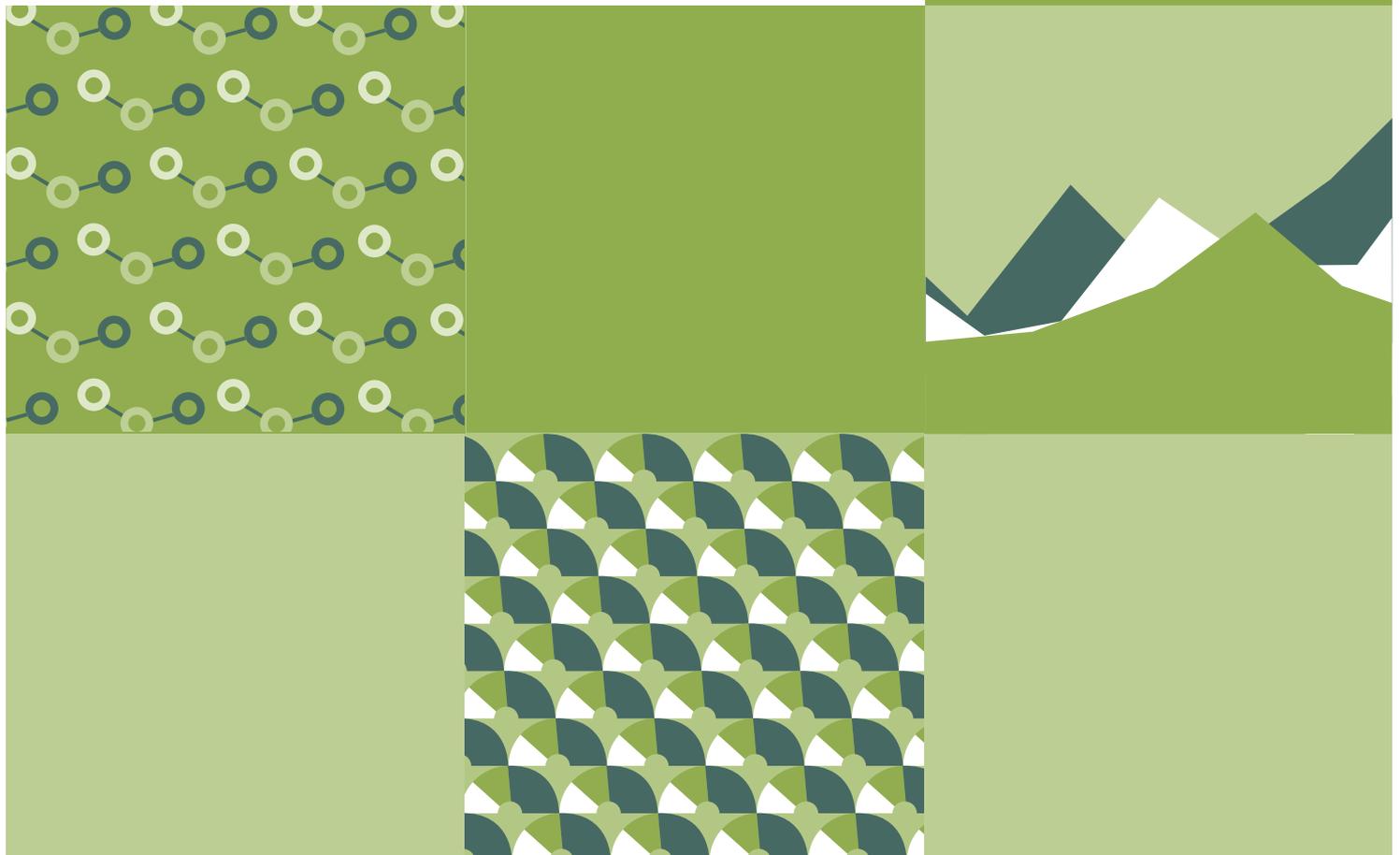


LES DOSSIERS

OCTOBRE 2022 N°2

Le pastoralisme en Occitanie

OCCITANIE



SOMMAIRE

p. 4 **RÉSUMÉ, DÉFINITIONS ET CHIFFRES CLÉS**

p. 5 **INTRODUCTION**

p. 6 **① IMPLANTATION DE L'ÉLEVAGE PASTORAL EN OCCITANIE**

Près d'un élevage herbivore sur quatre est pastoral en Occitanie

Des élevages pastoraux principalement situés sur l'arc entre Pyrénées et Grands causses du Massif central...

...En lien avec la localisation régionale de la ressource en herbe et en fourrage

p. 8 **② CARACTÉRISTIQUES DES ÉLEVAGES PASTORAUX**

Une diversité des élevages pastoraux au regard de la pratique de la transhumance

Des systèmes allaitants prépondérants notamment pour les transhumants

Un ancrage territorial des spécialisations et des orientations pastorales

La SAU des élevages pastoraux occitans représente presque un million d'hectares

Une surface agricole par exploitation plus élevée pour l'ensemble des éleveurs pastoraux

Encadré 1 : surfaces pastorales individuelles et collectives

21 % du cheptel régional d'herbivores est détenu par des éleveurs pastoraux

Cheptel médian par exploitation

Des taux de chargement plus faibles pour les éleveurs pastoraux

Encadré 2 : La main d'œuvre des élevages pastoraux

p. 13 **③ LE PASTORALISME COLLECTIF ET LA TRANSHUMANCE**

Le pastoralisme collectif - définition

Principaux acteurs du pastoralisme collectif occitan

90 % des structures collectives se situent sur le massif pyrénéen

Des mouvements de transhumance principalement intra - départementaux

Encadré 3 : La prise en pension de bovins par des exploitations individuelles

p. 15 **④ LE PASTORALISME OCCITAN AU COEUR D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CULTURELS**

Des surfaces pastorales fortement présentes dans les zones à enjeux environnementaux

SOMMAIRE

Le pastoralisme contribue à la prévention des incendies de forêt

La transhumance, une pratique inscrite au patrimoine culturel immatériel

p. 17 **5 ÉLEVAGES PASTORAUX ET POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

Aides PAC – premier pilier : aides découplées et aides couplées

Aides PAC – second pilier : ICHN, aides bio et MAEC

Encadré 4 : Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) territorialisées des espaces pastoraux

Les taux d'admissibilité des surfaces pastorales

p. 22 **6 DIVERSITÉ DES TERRITOIRES PASTORAUX OCCITANS**

96 % des élevages pastoraux sont situés en dehors des zones de plaines, coteaux et contreforts du Massif central

Structure de la SAU valorisée liée au type de pastoralisme dominant et aux contraintes locales

Des différences territoriales marquées également pour les productions

Les pastoralismes occitans, zoom sur la zone du Pourtour méditerranéen

Les pastoralismes occitans, zoom sur la zone de Montagne et les contreforts pyrénéens

Les pastoralismes occitans, zoom sur la zone des Causses, montagnes et hauts plateaux du Massif central

p. 28 **7 LE PASTORALISME DANS LE RECENSEMENT AGRICOLE DE 2020**

p. 29 **ANNEXE 1**
Sources et méthodologie

p. 32 **ANNEXE 2**
GLOSSAIRE

p. 33 **ANNEXE 3**
POUR EN SAVOIR PLUS

RÉSUMÉ, DÉFINITIONS ET CHIFFRES CLÉS

Résumé

En Occitanie, 4 800 éleveurs d'herbivores sont considérés comme éleveurs pastoraux (voir définitions). Ils représentent presque un quart des éleveurs d'herbivores de la région et valorisent 987 000 ha de surface agricole totale, soit 45 % des surfaces valorisées par les éleveurs régionaux. Le cheptel herbivore détenu par ces exploitations atteint 253 000 unités gros bétail (UGB) et correspond à 21 % du cheptel herbivore régional. Il comporte proportionnellement plus d'ovins et d'équins, et moins de bovins, que le cheptel régional.

Les élevages pastoraux d'Occitanie sont principalement situés sur un arc méditerranéen reliant les Pyrénées au massif des Cévennes, ainsi que sur les Causses du Lot et du Quercy. Principalement orientés vers la production de viande, les éleveurs pastoraux occupent cependant des territoires différents selon leur spécialisation et leur orientation productive. Ces systèmes pastoraux sont caractérisés par des taux de chargement plus faibles que la moyenne des éleveurs d'herbivores traduisant des logiques d'élevage extensif.

Parmi ces élevages, 1 800 pratiquent la transhumance sur 400 000 ha d'estives collectives gérées par 500 structures pastorales (groupements pastoraux, associations foncières pastorales, etc.). L'équivalent de 31 400 UGB temps plein y pâturent chaque année avec l'aide d'environ 250 bergers.

Les élevages pastoraux sont au cœur d'enjeux agricoles, environnementaux et culturels. Ils réduisent la fermeture des milieux naturels par le pâturage, participant ainsi à la préservation de la biodiversité des milieux naturels ouverts et à la prévention des incendies de forêts. Ces éleveurs bénéficient des aides de la Politique agricole commune (PAC) et perçoivent 30 % de l'enveloppe des aides allouées aux éleveurs d'herbivores d'Occitanie, soit 240 millions d'euros annuels.

Définitions

Les surfaces pastorales : une surface est dite pastorale dès lors qu'elle offre une ressource fourragère spontanée, non cultivée, généralement de par ses caractéristiques topo-pédologiques (forte pente, sol superficiel). On distingue généralement trois types de surfaces pastorales : les pelouses où l'herbe est la principale ressource disponible, les landes qui comportent des proportions variables d'arbustes souvent consommables en plus de l'herbe, et les bois où les arbres dominent, abritent parfois l'herbe et peuvent apporter une ressource complémentaire.

Les élevages pastoraux regroupent les éleveurs valorisant principalement des surfaces pastorales. Les exploitations qui pratiquent significativement la transhumance sur des estives collectives sont également incluses dans cette catégorie.

Les élevages extensifs et herbagers mais non pastoraux sont des exploitations qui ne répondent pas aux critères précédents mais qui utilisent en forte proportion, soit des surfaces pastorales, soit des prairies permanentes (prairies en herbe depuis plus de cinq ans). Ces exploitations répondent également à un critère d'extensivité de leur élevage, avec des taux de chargement plus bas que la moyenne.

Les autres élevages herbivores, non pastoraux et non herbagers, sont les éleveurs qui n'intègrent pas ces deux catégories, notamment parce qu'ils utilisent en plus forte proportion des prairies temporaires ou des cultures fourragères pures pour l'alimentation de leurs troupeaux.

La transhumance est la migration saisonnière d'un troupeau entre pâturage d'été et pâturage d'hiver, afin de rejoindre les zones où la ressource alimentaire est la plus abondante. La transhumance peut être estivale, au départ des plaines et en direction des zones de montagnes ou hivernale (transhumance inverse).

Détails et méthodologie en annexe 1

Chiffres clés

Surfaces pastorales en Occitanie :
930 000 ha

Les éleveurs pastoraux :
4 800 élevages dont 1 800 éleveurs transhumants et 3 000 sédentaires

Surface agricole totale valorisée :

987 000 ha

Cheptel détenu : **253 000** unités gros bétail (UGB)

Main d'œuvre pastorale :

6 180 exploitants et co-exploitants

380 aidants familiaux et 610 équivalents temps plein (ETP) salariés

Pastoralisme collectif :

500 structures collectives

dont 330 déclarant à la PAC

400 000 ha d'estives gérés

31 400 UGB TP transhumants annuels

250 bergers

Aides PAC en 2018

Versées aux éleveurs pastoraux

Pilier 1 : **143 M** d'euros

Pilier 2 : **97 M** d'euros

INTRODUCTION

Le pastoralisme correspond aux activités d'élevages qui valorisent les ressources fourragères spontanées pour l'alimentation du troupeau. En Occitanie, 23 % des éleveurs d'herbivores relèvent de cette définition. Ce dossier réalisé en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie dresse un panorama du pastoralisme occitan : cheptels, surfaces agricoles, pratiques d'élevage et aides de la Politique agricole commune (PAC).

Les résultats sont issus des données administratives de 20 400 éleveurs d'Occitanie déclarant en 2018 la présence d'un cheptel herbivore sur leur exploitation.



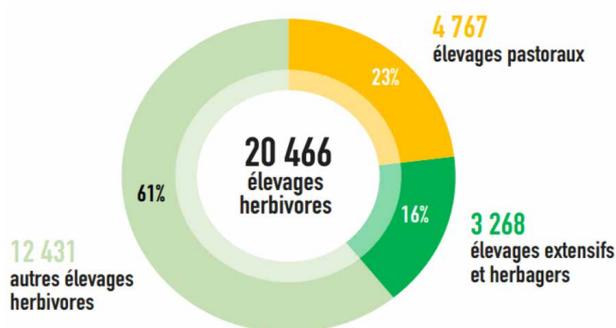
1 IMPLANTATION DE L'ÉLEVAGE PASTORAL EN OCCITANIE

Près d'un élevage herbivore sur quatre est pastoral en Occitanie

En 2018, en Occitanie, 20 500 exploitations agricoles sont éleveurs d'herbivores (bovins, ovins, caprins et équins) et se distinguent en trois catégories selon le type de surfaces en herbe valorisées pour alimenter leurs troupeaux (figure 1). Parmi eux, 4 800 exploitations pratiquent l'élevage pastoral (voir définitions), soit 23 % de l'ensemble des éleveurs d'herbivores régionaux. 3 300 éleveurs occitans d'herbivores sont considérés comme des éleveurs extensifs et

Figure 1

23 % des élevages herbivores d'Occitanie sont des élevages pastoraux
Répartition des exploitations éleveurs d'herbivores selon leurs pratiques pastorales (en nombre et %)

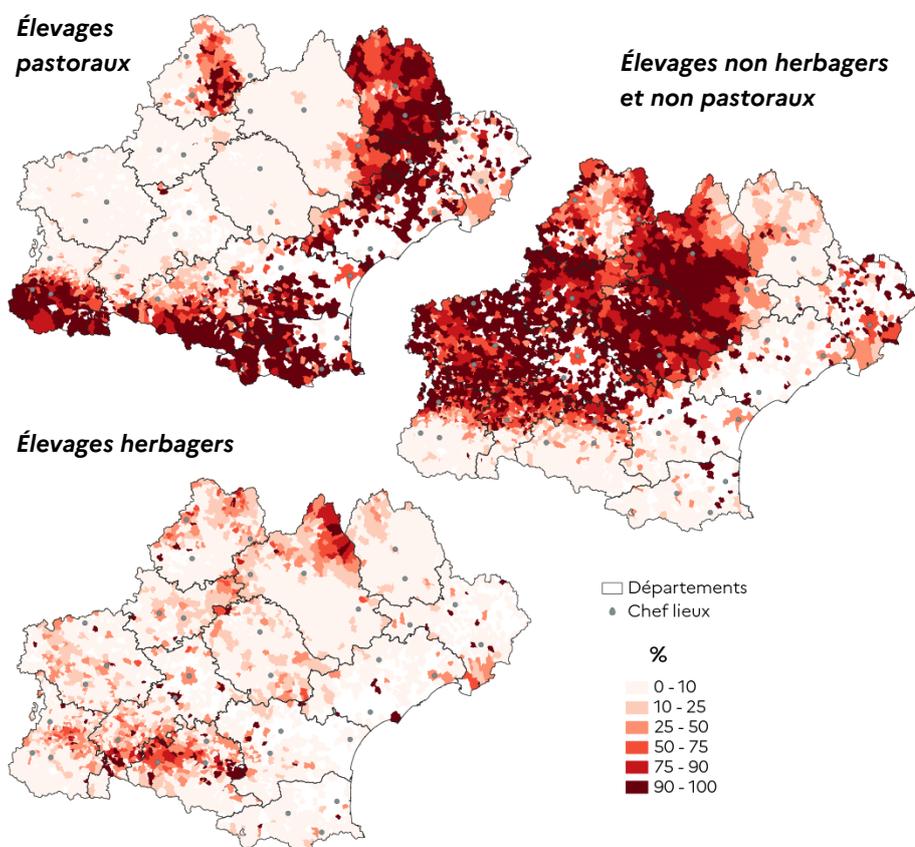


Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores
Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

Carte 1

Des types d'élevage fortement territorialisés

Part des élevages pastoraux, herbagers et non pastoraux - herbagers dans l'élevage herbivore communal en %



herbagers mais non pastoraux. Enfin, les autres éleveurs d'herbivores qui ne sont ni pastoraux ni extensifs ou herbagers regroupent 12 400 exploitations, soit 61 % de l'ensemble des éleveurs d'herbivores régionaux.

Des élevages pastoraux principalement situés sur l'arc entre Pyrénées et Grands causses du Massif central...

La plus forte densité d'élevages pastoraux est observée le long d'un arc parcourant l'ensemble du massif pyrénéen, le pourtour méditerranéen jusqu'aux Grands causses du Massif central (carte 1). S'ajoute à cette zone les causses du Lot et du Quercy au nord-ouest de l'Occitanie.

Les élevages extensifs et herbagers se concentrent sur le piémont pyrénéen et au nord de la région, sur les versants et le plateau de l'Aubrac ainsi que sur le Ségala lotois. Ces systèmes sont également présents, mais disséminés, sur

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores
Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

différentes zones en Occitanie, depuis la Camargue gardoise, le haut Languedoc ou encore les coteaux du Gers.

Les autres élevages d'herbivores, majoritaires en Occitanie de par leurs effectifs, occupent une grande partie du territoire régional. Ils sont plus largement présents au centre de la région sur le Massif central et les départements de l'Aveyron et du Tarn mais aussi à l'ouest sur les plaines et coteaux ouest Pyrénéens ainsi que sur les départements du Gers et du Tarn et Garonne.

... En lien avec la localisation régionale de la ressource en herbe et en fourrage

De façon cohérente avec les types d'élevages herbivores, la répartition

des surfaces en herbe et fourragères n'est pas homogène en Occitanie.

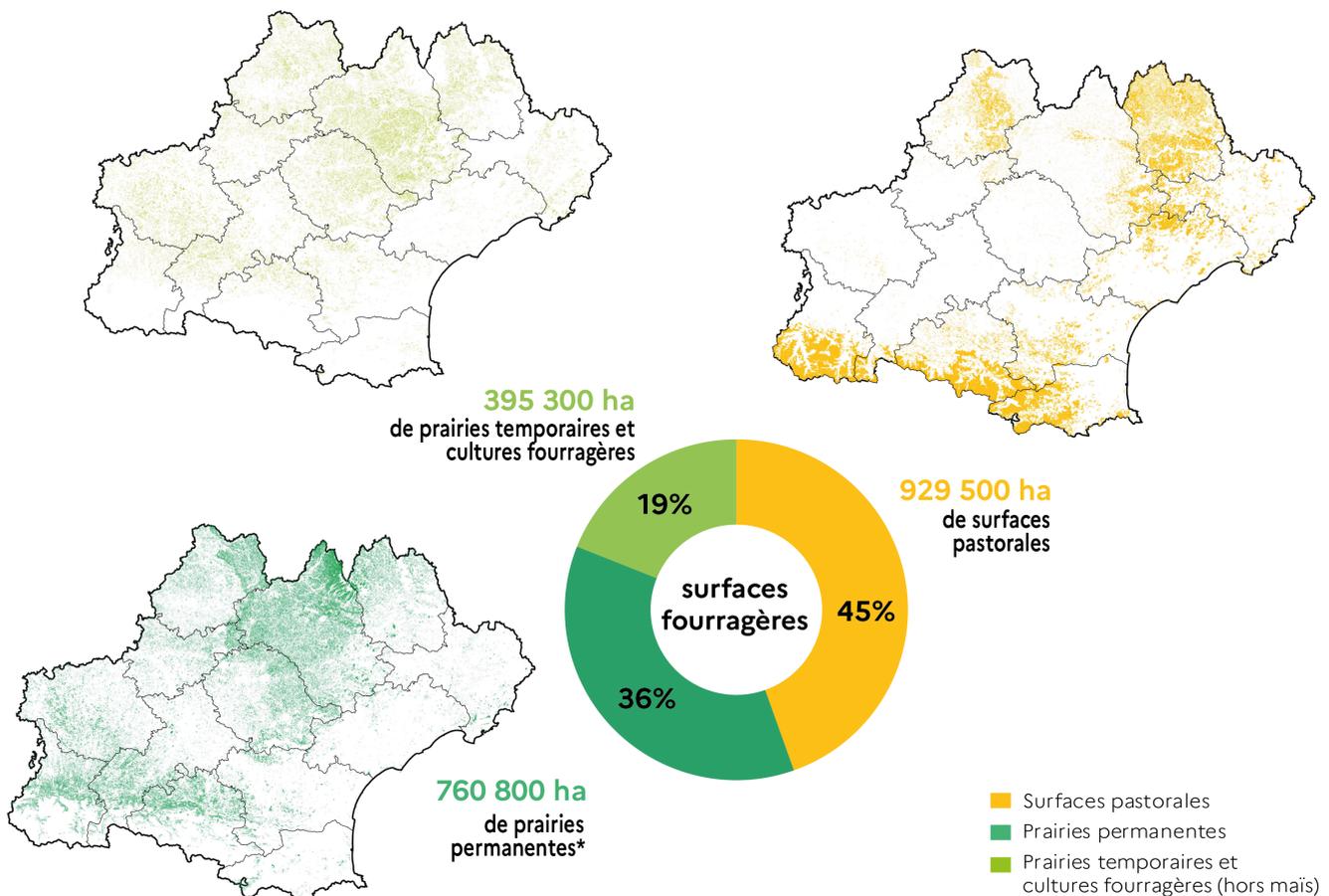
Les surfaces pastorales - pelouses, landes et bois - représentent 929 000 ha, soit 45 % des surfaces en herbe et fourragères de la région (carte 2). Elles sont principalement réparties sur le massif et le pourtour pyrénéen, les Grands causses du Massif central et les causses du Lot et du Quercy. Les prairies permanentes comptabilisent 761 000 ha et les prairies temporaires et cultures fourragères 395 000 ha soit respectivement 36 % et 19 % de la surface en herbe et fourragère totale d'Occitanie. Ces surfaces sont disséminées au niveau régional, notamment sur le Massif central et à l'Ouest de la région.

Au total, ce sont 2 millions d'hectares de surfaces en herbe et en fourrages qui peuvent être valorisées par les éleveurs d'herbivores d'Occitanie, parmi celles-ci 81 % sont des surfaces toujours en herbe (surfaces pastorales et prairies permanentes). Par ailleurs, l'Occitanie est la première région française du point de vue des surfaces pastorales, la région représentant 38 % de l'ensemble des surfaces pastorales nationales.

Carte 2

Différents types de ressource en herbe valorisés selon les territoires d'Occitanie

Zone d'implantation de la ressource en herbe et en fourrage selon le type de ressource



* Dont prairies en rotation longue (6 ans ou plus)

Champ : Occitanie

Source : RPG 2018 ; traitement Chambre régionale d'agriculture

2 CARACTÉRISTIQUES DES ÉLEVAGES PASTORAUX

Une diversité des élevages pastoraux au regard de la pratique de la transhumance

Au sein des 4 800 éleveurs pastoraux d'Occitanie, on distingue trois catégories d'éleveurs selon leur pratique ou non de la transhumance (voir définitions).

Les transhumants purs sont des éleveurs qui possèdent en propre une faible part de surfaces pastorales mais qui pratiquent de façon significative la transhumance sur des parcours collectifs ou estives ; ces surfaces étant le plus souvent constituées de surfaces pastorales. En Occitanie, 1 300 éleveurs pastoraux sont considérés comme transhumants purs (figure 2). Les éleveurs pastoraux et transhumants sont des éleveurs qui pratiquent à la fois une conduite de leur

cheptel sur leurs surfaces pastorales individuelles et également la transhumance sur des parcours collectifs. On dénombre environ 500 éleveurs pastoraux dans cette catégorie.

Les élevages sédentaires sont les éleveurs pastoraux qui ne transhument pas ou très peu mais qui s'appuient sur leur forte proportion de surfaces pastorales individuelles pour alimenter leurs troupeaux. En Occitanie on comptabilise 3 000 éleveurs pastoraux sédentaires.

Des systèmes allaitants prépondérant notamment pour les transhumants

Les élevages pastoraux sont principalement des systèmes allaitants (71 %). La proportion des élevages spécialisés ovin viande ou des élevages mixtes viande (présence d'ovins et de bovins)

est deux fois plus élevée chez les éleveurs pastoraux (resp. 20 % et 15 %) que pour l'ensemble des éleveurs d'herbivores (resp. 10 % et 7 %). Ce constat est davantage marqué pour les éleveurs pastoraux pratiquant la transhumance pour lesquels la proportion d'exploitations orientées ovin viande ou mixte viande est plus élevée encore. Les élevages pastoraux sont également moins souvent spécialisés bovin viande quel que soit le type de système pastoral. Les systèmes laitiers représentent 11 % des élevages pastoraux, et sont principalement le fait d'éleveurs pastoraux sédentaires.

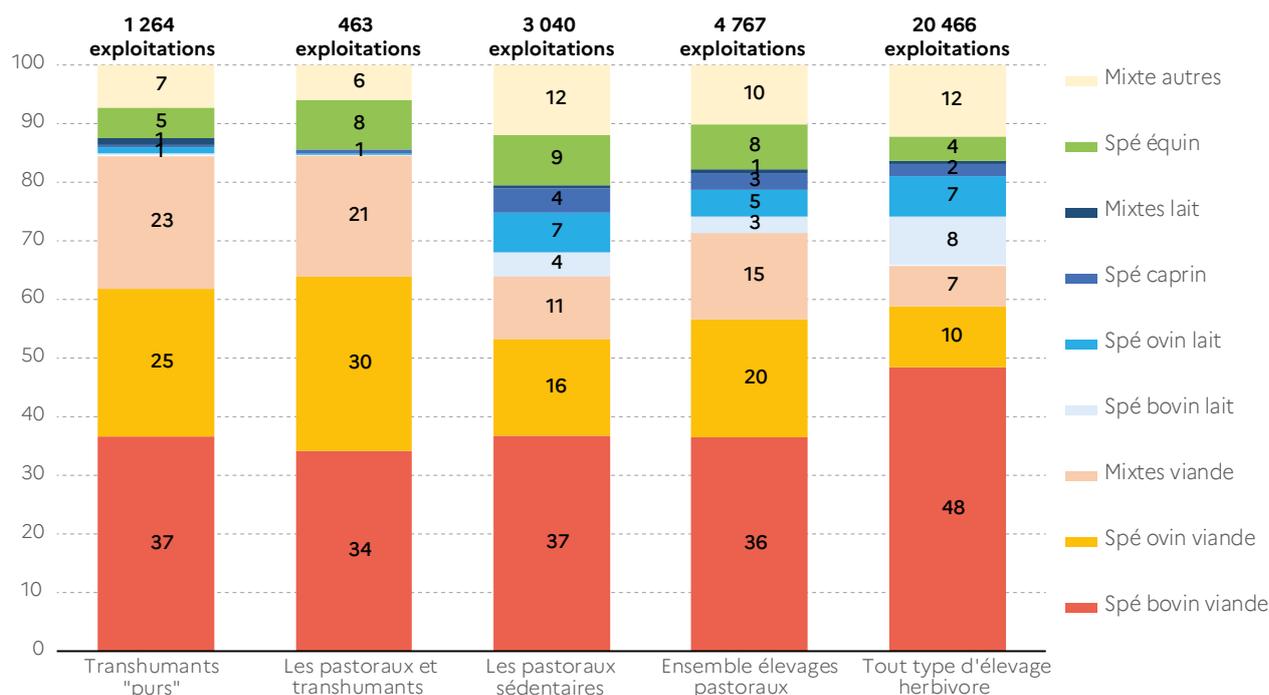
Un ancrage territorial des spécialisations et des orientations pastorales

Les élevages pastoraux se situent sur des territoires différents selon la

Figure 2

71 % des systèmes pastoraux sont des systèmes allaitants

Spécialisation et orientation productive des élevages pastoraux selon leur type pastoral (en %)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores
Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

spécialisation et l'orientation productive de leur troupeau en lien avec le type de ressource fourragère valorisée (carte 3). Ceux spécialisés bovin viande sont dispersés sur le contrefort du massif pyrénéen, en Aubrac, et vers la Camargue gardoise. L'élevage pastoral spécialisé ovin viande est implanté dans le Quercy lotois et sur une partie des Cévennes. Les exploitations ovin lait se concentrent principalement sur les Grands causses du Massif central, dans le rayon de la zone de Roquefort.

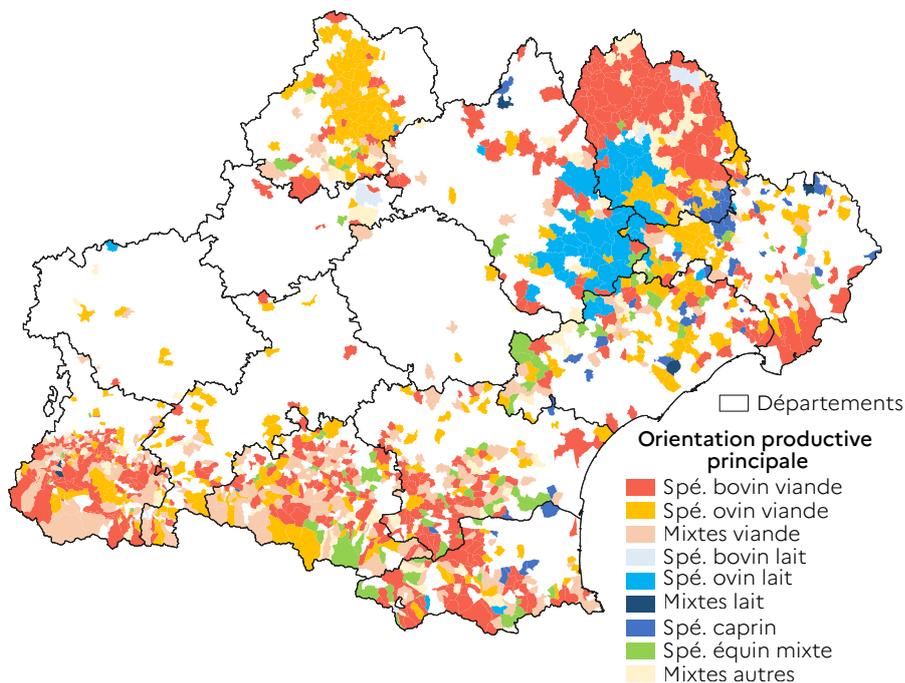
La SAU des élevages pastoraux occitans représente presque un million d'hectares

Les 4 800 éleveurs pastoraux totalisent 987 000 ha de surface agricole, ce qui représente 45 % de la surface agricole totale des éleveurs occitans d'herbivores. Ces surfaces peuvent être valorisées de façon individuelle par l'éleveur au sein de son exploitation ou de façon collective sur des estives par la pratique de la transhumance (encadré 1).

La SAU des éleveurs pastoraux est,

Carte 3

Spécialisation et orientation des élevages pastoraux territorialement différenciés
Spécialisation et orientation productive principale de la commune des éleveurs pastoraux



Champ : Occitanie, éleveurs pastoraux
Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

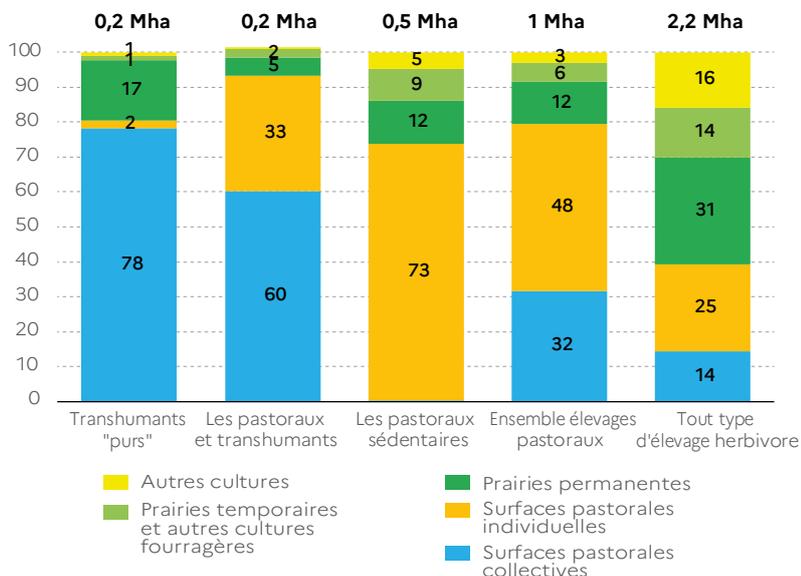
par définition, davantage composée de surfaces pastorales que pour l'ensemble des élevages d'herbivores (80 % contre 39 %, figure 3) et moins de prairies permanentes (12 % contre

31 %). La part des surfaces pastorales collectives dans la SAU dépend de la pratique de la transhumance. Elle est plus importante pour les éleveurs transhumants « purs » (78 %) que pour les éleveurs mixtes (60 %) : pastoraux sur leurs surfaces individuelles et transhumants en estives collectives.

Figure 3

Davantage de surfaces pastorales et moins de prairies permanentes pour les pastoraux

Taille et composition de la SAU totale des élevages pastoraux selon leur type pastoral (en ha et en %)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores
Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

Une surface agricole par exploitation plus élevée pour l'ensemble des éleveurs pastoraux

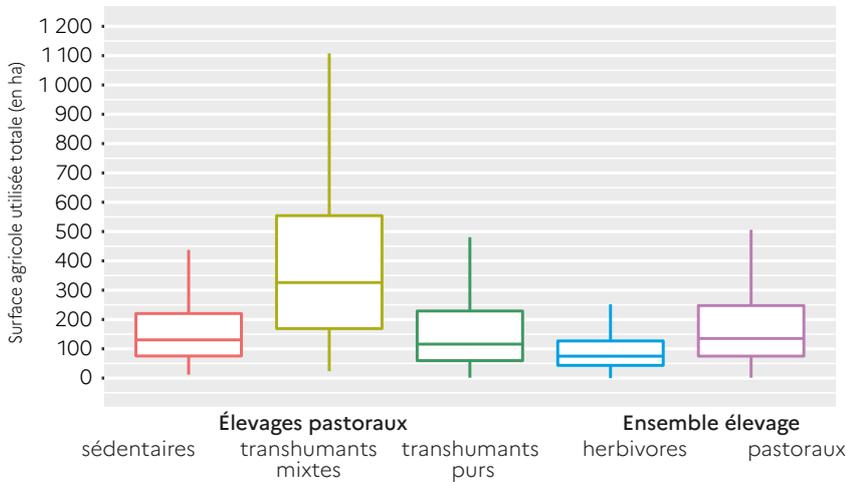
En Occitanie, un élevage pastoral valorise davantage de surface agricole (individuelle et collective, encadré 1) qu'un élevage d'herbivores, tous types confondus. La SAU médiane des élevages pastoraux en Occitanie est de 135 ha (figure 4), y compris les surfaces collectives rapatriées, soit davantage que pour l'ensemble des éleveurs d'herbivores de la région où elle atteint 75 ha.

Par ailleurs, les élevages mixtes pastoraux et transhumants valorisent des surfaces plus importantes que

Figure 4

Des surfaces agricoles par exploitations plus importantes pour les éleveurs pastoraux

Répartition de la SAU totale des élevages pastoraux selon leur type pastoral (en ha)



Note : SAU totale, y compris surfaces pastorales collectives rapatriées

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

les autres types d'élevages pastoraux puisqu'ils bénéficient de leurs surfaces individuelles ainsi que des surfaces rapatriées des estives collectives. La surface agricole médiane atteint 327 ha pour ces éleveurs mixtes contre 130 ha pour les éleveurs pastoraux sédentaires et 116 ha pour les transhumants purs.

La quantité de SAU valorisée est plus hétérogène au sein des éleveurs pastoraux que parmi l'ensemble des éleveurs d'herbivores. Cela concerne notamment les éleveurs pastoraux mixtes où 25 % des exploitations valorisent une SAU supérieure à 560 ha.

21 % du cheptel régional d'herbivores est détenu par des éleveurs pastoraux

Le cheptel herbivore des éleveurs pastoraux d'Occitanie totalise 253 000 unités gros bétail (UGB), soit 21 % du cheptel détenus par l'ensemble des éleveurs d'herbivores de la région. Le cheptel pastoral moyen est un peu moins souvent composé de bovins allaitants (54 %, figure 5), de bovins lait (7 %) et d'ovins lait (9 %) que l'ensemble des élevages herbivores (respectivement 58 %, 15 % et 13 %).

l'inverse, le cheptel ovin allaitant est davantage présent pour les éleveurs pastoraux, notamment transhumants purs et mixtes, que pour l'ensemble des éleveurs d'herbivores. Le cheptel ovin lait occupe une place plus importante pour les pastoraux sédentaires du fait des besoins en installations et bâtiments propres aux systèmes laitiers (salle de traite, etc.) et des exigences de l'AOP Roquefort qui limitent l'utilisation de ressources fourragères en dehors de l'exploitation.

ENCADRÉ 1

SURFACES PASTORALES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

À l'inverse des éleveurs pastoraux sédentaires qui utilisent uniquement des surfaces pastorales individuelles, c'est-à-dire celles présentes sur leur exploitation, les éleveurs pastoraux transhumants valorisent des surfaces pastorales appelées surfaces collectives.

Ces surfaces sont le plus souvent gérées par des structures collectives (groupement pastoral, communes) et utilisées simultanément par plusieurs éleveurs selon les règles de gestion mises en places par ces structures.

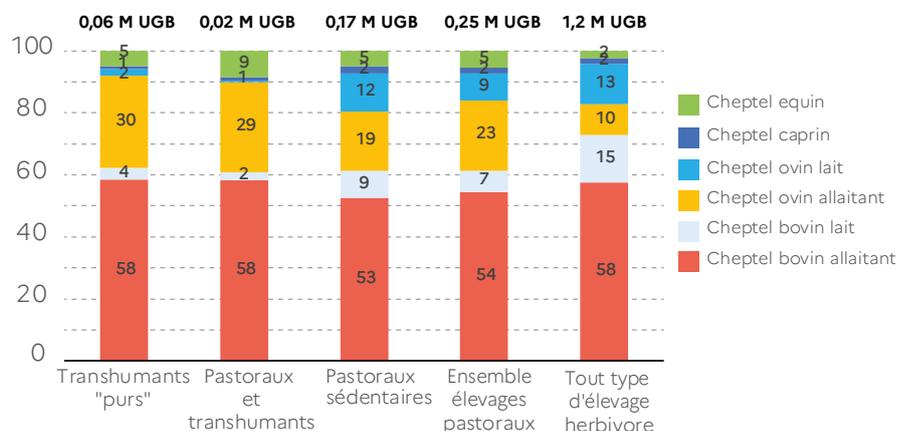
Pour comptabiliser cette ressource en herbe valorisée par les éleveurs pastoraux transhumants, les surfaces agricoles graphiques déclarées à la PAC par les structures collectives sont intégrées dans la SAU totale des exploitations individuelles au prorata temporis de leur cheptel transhumant sur ces surfaces.

De ce fait, la SAU totale des éleveurs, y compris surfaces collectives, est comparable entre les différents groupes pastoraux et représente la surface qui est valorisée par les éleveurs.

Figure 5

Le cheptel des éleveurs pastoraux est plus souvent composé d'ovins allaitants

Composition du cheptel total des élevages pastoraux selon leur type pastoral (en %)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

Cheptel médian par exploitation

Les éleveurs pastoraux ont un cheptel médian un peu plus faible que l'ensemble des éleveurs d'herbivores tous types confondus, respectivement 40 UGB contre 46 UGB (figure 6). Cet écart diffère selon la spécialisation et l'orientation des élevages. Les éleveurs pastoraux orientés viande ont un cheptel médian souvent plus élevé que celui des éleveurs d'herbivores de même orientation, à l'inverse des orientations laitières.

Au sein des éleveurs pastoraux, les éleveurs transhumants « purs » ont des cheptels médians plus faibles, soit 33 UGB.

Des taux de chargement plus faibles pour les éleveurs pastoraux

Les éleveurs pastoraux d'Occitanie ont un taux de chargement médian plus faible que celui de l'ensemble des éleveurs régionaux d'herbivores, soit 0,41 UGB/ha contre 0,91 UGB/ha (figure 7). Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d'animaux

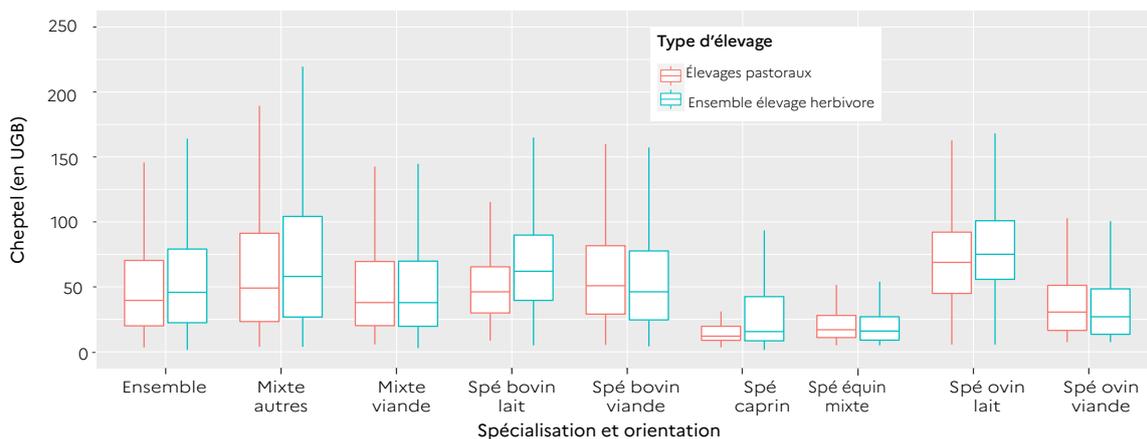
présents sur l'exploitation (en UGB) et l'ensemble des surfaces valorisées par l'éleveur : surface fourragère principale de l'exploitation et estives rapatriées admissibles (en ha). Par ailleurs, les taux de chargement des éleveurs pastoraux sont plus homogènes que pour les éleveurs d'herbivores, notamment ceux orientés vers la production de lait.

Au sein des éleveurs pastoraux ce sont les éleveurs mixtes, pastoraux sur leurs surfaces individuelles et pratiquant la transhumance, qui ont un taux de chargement médian le plus faible (0,22 UGB/ha) du fait des surfaces agricoles valorisées plus importantes.

Figure 6

Des tailles de cheptel distincts selon l'orientation productive des exploitations

Répartition du cheptel total des éleveurs selon leur orientation productive et le type d'élevage (en UGB)



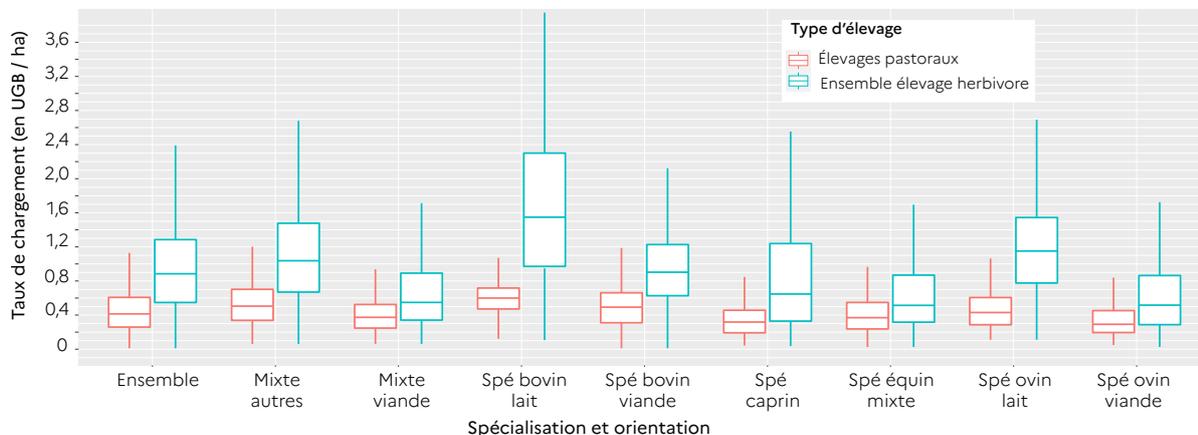
Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

Figure 7

Des taux de chargement plus faibles pour les éleveurs pastoraux

Répartition du taux de chargement des élevages occitans selon leur orientation productive et le type d'élevage (en UGB/ha)



Note : le calcul du taux de chargement est réalisé sur l'ensemble de la surface fourragère principale (SFP) admissible des exploitations et des surfaces en estives rapatriées admissibles.

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

LA MAIN D'ŒUVRE DES ÉLEVAGES PASTORAUX

La main d'œuvre exploitante et familiale

Sur les 4 800 élevages pastoraux étudiés en Occitanie, on dénombre 6 200 exploitants et co-exploitants auxquels s'ajoutent 370 membres de la famille prenant part aux travaux, dont 80 % sont des conjoints collaborateurs. En moyenne, une exploitation pastorale comptabilise 1,39 personne exploitante ou aidant familial (figure 8), très proche de l'ensemble des exploitations éleveurs d'herbivores (1,41).

Le nombre d'exploitants ou co-exploitants est plus élevé pour les exploitations pastorales laitières, notamment les éleveurs spécialisés ovins lait et les exploitations mixtes autres (bovin lait et viande). Les élevages caprins, souvent fromagers et de petites tailles, recourent davantage que les autres exploitations pastorales à l'aide familiale.

Au sein des élevages pastoraux, les transhumants purs, majoritairement allaitants et avec des cheptels souvent moins importants, se distinguent par une main d'œuvre exploitante moyenne significativement plus faible (1,14 exploitant/exploitation)

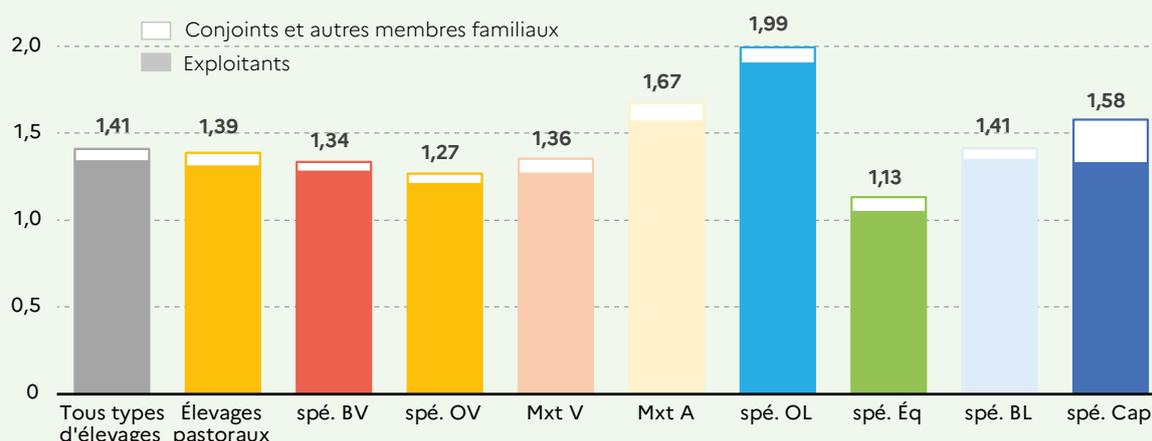
La main d'œuvre salariée des exploitations pastorales

15 % des 4 800 éleveurs pastoraux d'Occitanie font appel à de la main d'œuvre salariée (tableau 1), ce qui représente en volume 610 équivalents temps plein annuels (ETP). Les systèmes laitiers, notamment ovin et caprins, recourent plus souvent à la main d'œuvre salariée. Pour la moitié des exploitations concernées par la main d'œuvre salariée, la quotité de travail est inférieure à un mi-temps, soit 0,46 ETP annuels.

Figure 8

Main d'œuvre exploitante et familiale plus élevée pour les exploitations pastorales laitières

Nombre d'exploitants et co-exploitants moyen par exploitation selon leur orientation productive et le type d'élevage



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

Tableau 1

Les systèmes laitiers recourent davantage à la main d'oeuvre salariée

Part des exploitations pastorales recourant à la main d'œuvre salariée et ETP médian selon leur spécialisation et orientation productive (en % et ETP)

| Type d'élevages | Part des exploitants recourant à de la MO salariée (en %) | ETP salarié médian par exploitation |
|-------------------------|---|-------------------------------------|
| Pastoraux | 15 | 0,46 |
| Spécialisé bovin viande | 12 | 0,48 |
| Spécialisé ovin viande | 12 | 0,38 |
| Mixte viande | 9 | 0,69 |
| Spécialisé ovin lait | 40 | 0,55 |
| Spécialisé caprin | 33 | 0,53 |
| Mixte autre | 23 | 0,46 |
| Spécialisé équin | 16 | 0,51 |
| Autres types | 18 | 0,57 |

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

3 LE PASTORALISME COLLECTIF ET LA TRANSHUMANCE

Le pastoralisme collectif - définition

Le pastoralisme collectif correspond à la mise en commun, à la gestion et à la valorisation collective des surfaces pastorales ainsi que des troupeaux. Cette forme de pastoralisme se retrouve principalement dans les zones de montagne. Elle permet la mise en place de parcours d'altitude et une meilleure valorisation par les exploitations de leur ressource herbagère tout au long de l'année sur ces très vastes espaces en herbe peu productives. Le pastoralisme collectif est étroitement associé à la pratique de la transhumance estivale en altitude. Cette pratique consiste à la migration pendant la période estivale des troupeaux situés dans les plaines, où la ressource en herbe se raréfie, vers les zones de montagnes où cette ressource reste encore abondante. Le pastoralisme collectif recouvre également d'autres réalités que la transhumance estivale et des structures collectives portent d'autres pratiques à d'autres périodes de l'année (transhumance inverse), voire toute l'année.

Principaux acteurs du pastoralisme collectif occitan

En Occitanie, le pastoralisme collectif est organisé autour de structures collectives diversifiées, dont la forme juridique est généralement issue de l'historique culturel des départements. Les groupements pastoraux (GP) sont des structures d'exploitation collective (association, syndicat professionnel, coopérative, etc.) agréés par l'État, et réunissent des éleveurs pour une gestion commune de leur troupeau. Les groupements pastoraux représentent 53 % des structures collectives

d'Occitanie (figure 9, enquête CRA) mais 70 % de l'échantillon des structures déclarant à la PAC étudié dans cette partie (annexe 1).

Les associations foncières pastorales (AFP) sont des regroupements de propriétaires fonciers (privés ou publics) permettant de lutter contre le morcellement du foncier et d'assurer une gestion cohérente de ces ensembles pastoraux. Les terres regroupées via une AFP peuvent notamment être valorisées par des groupement pastoraux ou des éleveurs individuels. Les AFP représentent 29 % des structures collectives régionales (enquête CRA) mais seulement 3 % de l'échantillon des structures collectives déclarant à la PAC.

D'autres formes de structure pastorale existent, regroupant un ensemble varié d'acteurs notamment des communes, des collectivités territoriales (commission syndicale) ou des syndicats intercommunaux (dont SIVOM) quasi exclusivement situés sur le massif pyrénéen. On comptabilise également parmi les structures collectives : des syndicats d'éleveurs, des sociétés coopératives ou encore des groupements forestiers.

90 % des structures collectives se situent sur le massif pyrénéen

Parmi les 500 structures collectives recensées par la Chambre régionale d'Occitanie (annexe 1), on dénombre 330 structures ayant réalisé une déclaration de surfaces en 2018 dans le cadre d'une demande d'aide de la politique agricole commune (PAC). Ces structures collectives déclarent une surface agricole totale de 344 000 ha (tableau 2), composée exclusivement de surfaces pastorales.

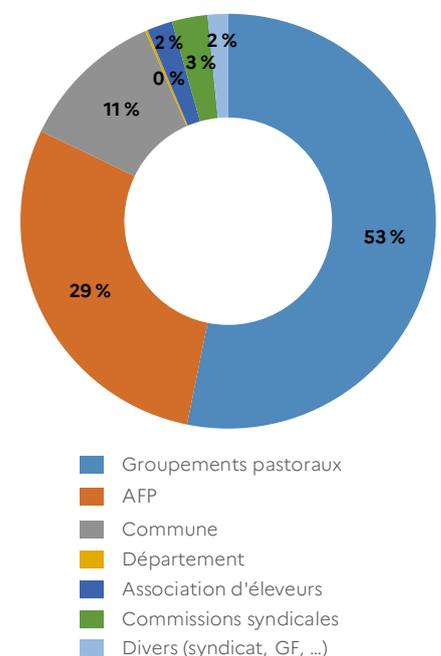
Environ 90 % de ces structures collectives d'Occitanie sont situées sur les départements du massif pyrénéen.

Cette zone de montagne cumule également 98 % des surfaces collectives régionales déclarées ainsi que 94 % des utilisateurs de ces surfaces et 96 % du cheptel temps plein qui y transhume.

Figure 9

Les principales structures collectives des groupements pastoraux

Répartition des structures collectives pastorales en Occitanie par catégorie



Champ : Occitanie, échantillon de 500 structures collectives

Source : Enquête service pastoralisme CRA Occitanie (2020)

Des mouvements de transhumance principalement intra-départementaux

Les mouvements de transhumance se font essentiellement à l'échelle départementale dans les départements qui possèdent une zone de montagne. Ces mouvements de transhumance intra départementaux, des plaines vers les zones de montagne, représentent environ 96 % des mouvements en région (carte 4). Ils sont par ailleurs

Tableau 2

Hautes Pyrénées, Ariège et Pyrénées orientales sont les principaux départements d'estives collectives

Surface agricole, nombre d'utilisateurs et cheptel transhumé des structures collectives selon le territoire

| Territoire | Nombre de structures collectives | SAU détenues par les structures collectives (ha) | Nombre d'exploitations utilisatrices | Cheptel transhumé (UGB TP) ¹ |
|---------------------------|----------------------------------|--|--------------------------------------|---|
| 09 - Ariège | 86 | 110 700 | 663 | 7 498 |
| 11 - Aude | 16 | 7 798 | 108 | 1 179 |
| 12 - Aveyron | ss | ss | ss | ss |
| 30 - Gard | 6 | 1 897 | 33 | 334 |
| 31 - Haute Garonne | 36 | 21 587 | 227 | 2 364 |
| 34 - Hérault | ss | ss | ss | ss |
| 46 - Lot | ss | ss | ss | ss |
| 48 - Lozère | 15 | 4 781 | 75 | 479 |
| 65 - Hautes Pyrénées | 109 | 129 973 | 1 557 | 14 953 |
| 66 - Pyrénées orientales | 60 | 66 189 | 377 | 4 218 |
| Ensemble Occitanie | 333 | 344 016 | 3 121 | 31 407 |

Champ : Occitanie, échantillon de 330 structures collectives déclarant à la PAC en 2018

Source : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

ENCADRÉ 3

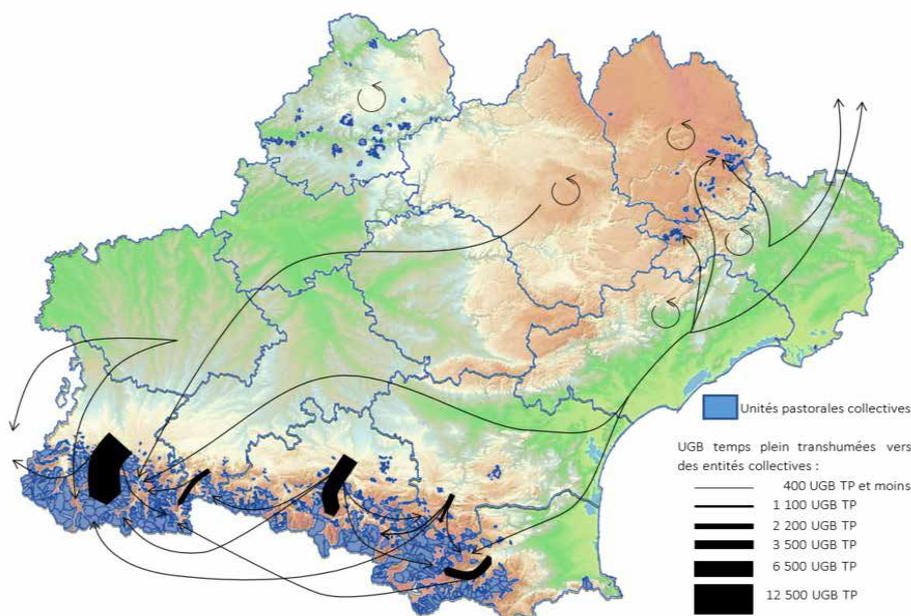
LA PRISE EN PENSION DE BOVINS PAR DES EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES

En complément du pastoralisme collectif, il existe également des éleveurs individuels qui prennent en pension lors de l'estivage ou de l'hivernage les animaux d'autres éleveurs, notamment des bovins. On dénombre en Occitanie environ 700 éleveurs d'herbivores qui accueillent en pension des bovins pour le compte d'un autre éleveur pendant une durée limitée². Ces éleveurs, principalement non pastoraux (57 %), reçoivent au total 2 200 UGB bovins équivalent temps plein, soit une moyenne de 3 UGB temps plein par exploitation. La durée moyenne de prise en pension est de 180 jours mais varie généralement entre 130 et 220 jours (1^{er} et 3^{ème} quartile).

particulièrement importants dans les départements du massif pyrénéen qui concentrent les principaux flux de transhumance régionaux. Dans les départements du pourtour méditerranéens, les élevages transhument

Carte 4

Le flux de cheptels transhumés en Occitanie en 2018



Champ : Occitanie, échantillon de 330 structures collectives déclarant à la PAC en 2018

Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

soit dans les zones montagneuses du département, soit quittent le département pour des zones de montagne (Cévennes, Alpes et Pyrénées). Parmi les 31 400 UGB temps plein qui transhument en Occitanie, on comptabilise en moyenne 60 % de bovins,

34 % d'ovins, et de façon plus marginale des équins (5 %) et des caprins (moins de 1 %). La durée moyenne de transhumance sur l'ensemble de la région est de 120 jours mais varie généralement entre 90 et 130 jours.

¹ La notion d'UGB temps plein permet de définir un nombre d'UGB transhumant en tenant compte du temps réellement passé par les animaux sur l'estive collective.

² On définit la prise en pension de bovin par la déclaration auprès des établissements de l'élevage d'une prise en pension de bovins supérieure à 30 jours par un éleveur individuel.

4 LE PASTORALISME OCCITAN AU CŒUR D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CULTURELS

Des surfaces pastorales fortement présentes dans les zones à enjeux environnementaux

En Occitanie, la valorisation séculaire des espaces par le pastoralisme a marqué les paysages, au point d'être à l'origine de certaines végétations emblématiques, reconnues pour leurs diversités et leurs hautes valeurs naturelles. En maîtrisant le développement des végétaux ligneux par le broutement, le pastoralisme permet de lutter contre la fermeture progressive des milieux naturels et contre une érosion de la biodiversité.

Sur les sites d'Occitanie du réseau Natura 2000, qui rassemble les zones

ayant une grande valeur environnementale, 20 % des surfaces sont des surfaces pastorales (carte 5). Les territoires agrégés des Parcs naturels régionaux (PNR), du périmètre UNESCO Causses et Cévennes et des Parcs nationaux d'Occitanie comptabilisent quant à eux 576 600 ha de surfaces pastorales soit plus de 25 % de leur superficie.

Le pastoralisme contribue à la prévention des incendies de forêt

Depuis une trentaine d'années, forestiers, services de prévention et éleveurs travaillent en partenariat pour l'entretien de coupures de

combustibles par le pastoralisme, en complément des autres dispositifs de prévention et de lutte. Ce travail s'est concrétisé par la mise en œuvre jusqu'en 2015 de Mesures agro-environnementales (MAE) ciblant l'enjeu incendie de forêt. Ce dispositif engageait dans les années 2000 jusqu'à 250 éleveurs sur le pourtour méditerranéen occitan.

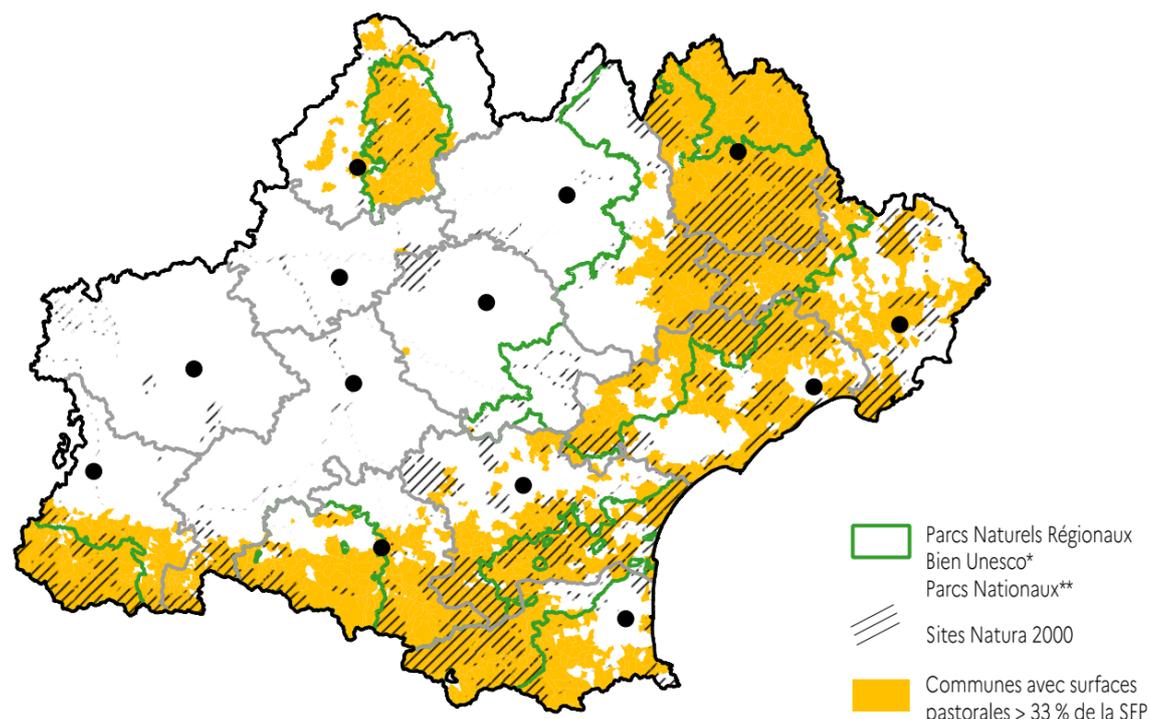
Les surfaces boisées d'Occitanie couvrent 2,7 millions d'hectares et augmentent d'environ 25 000 ha par an depuis 1980, essentiellement dans les départements de l'arc méditerranéen (IFN 2018).

Le risque incendie va concerner de plus en plus de territoires, notamment les bordures sud-ouest du

Carte 5

Des surfaces pastorales au cœur des zones protégées régionales

Répartition géographique des surfaces pastorales et des zones protégées (Parcs naturels, Natura 2000, etc.) en Occitanie



* Y compris zone tampon

** Y compris aires optimales d'adhésion

Sources : IGN, ASP - traitement Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Massif central (carte 6). Le maintien de milieux ouverts, moins combustibles, et leur gestion par l'activité pastorale est un enjeu d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

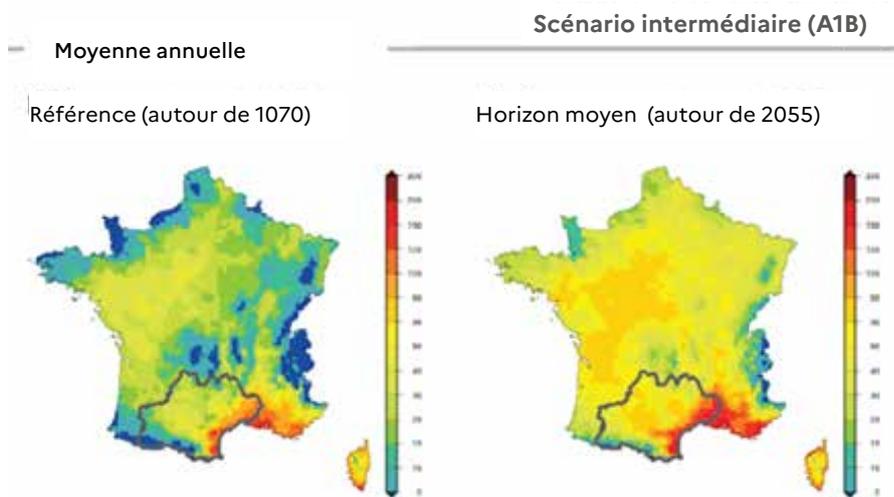
La transhumance, une pratique inscrite au patrimoine culturel immatériel

Depuis juin 2020, la transhumance est inscrite par le Ministère de la Culture au patrimoine culturel immatériel (PCI) français. Cette distinction permet de reconnaître et valoriser l'ensemble des pratiques culturelles et artisanales liées à ce mode d'élevage : savoir-faire artisanal dans l'élaboration de produits alimentaires (fromages, viandes), ainsi que l'ensemble des rituels et pratiques sociales (fêtes locales) liées à la transhumance, notamment

Carte 6

Augmentation du risque incendie sur l'arc méditerranéen à l'horizon 2055

Nombre de jours avec un indice feu météorologique (IFM) supérieur à 20, IFM-2009



L'indice forêt météorologique (IFM) est une estimation localisée du risque d'occurrence d'un feu de forêt.

Sources : Météo - France, modèle Arpège - v4.6

lors du départ du troupeau. Cette inscription au patrimoine culturel immatériel français est la première étape avant la candidature de la

transhumance auprès de l'Unesco pour inscrire cette pratique pastorale au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.



5 ÉLEVAGES PASTORAUX ET POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Aides PAC – premier pilier : aides découplées et aides couplées

En 2018, la quasi-totalité des exploitations pastorales bénéficie d'aides du premier pilier ; 99 % perçoivent des aides découplées et 85 % des aides couplées. Les aides du premier pilier de la PAC sont composées d'un système d'aides surfaciques découplées de la production agricole et d'aides couplées associées à des productions animales ou végétales. Les aides découplées visent à soutenir le revenu des exploitations (paiement de base), les actions en faveur de l'environnement (paiement vert) ainsi qu'un paiement redistributif soutenant les petites exploitations. Les aides couplées sont des outils à l'orientation des productions agricoles.

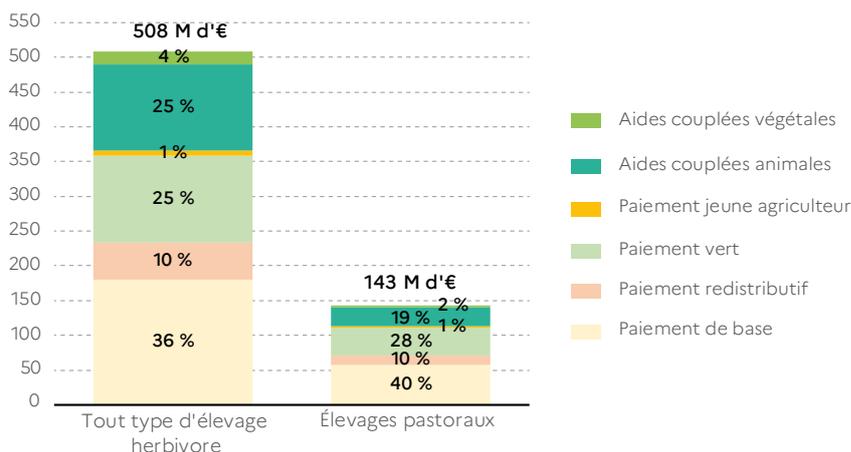
143 millions d'euros d'aides du premier pilier pour les éleveurs pastoraux d'Occitanie

En 2018, 143 millions d'euros sont alloués aux élevages pastoraux d'Occitanie, au titre du premier pilier de la

Figure 10

Paiement de base, paiement vert et aides couplées animales sont les principales aides perçues par les éleveurs pastoraux

Composition de l'enveloppe d'aides du premier pilier de la PAC perçues par les éleveurs pastoraux en 2018 (en €/an)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie – Sriset

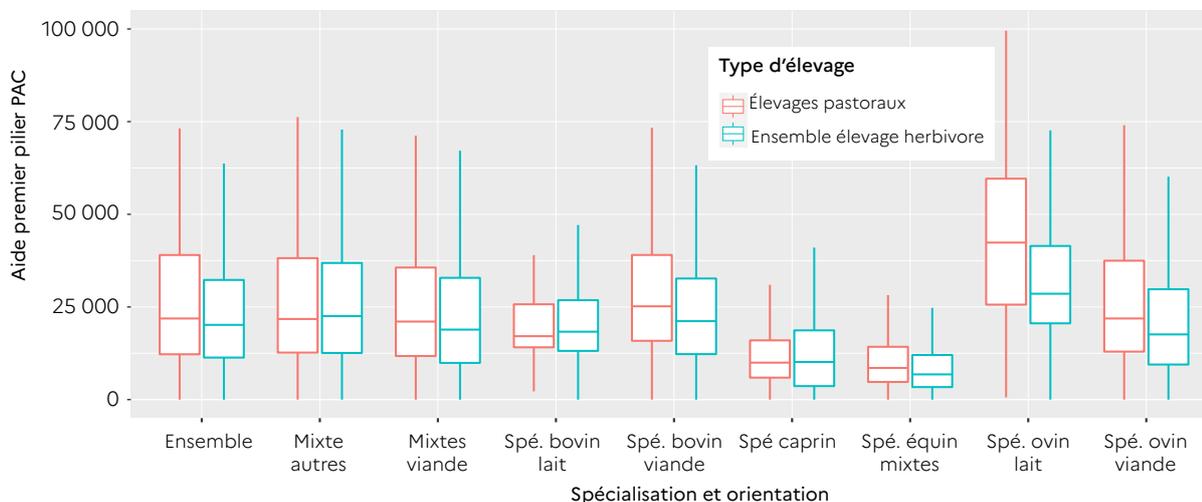
PAC (figure 10). Cette enveloppe d'aide représente 28 % du total des aides du premier pilier versé aux éleveurs d'herbivores en Occitanie (508 M d'€). Les éleveurs pastoraux de la région bénéficient principalement des aides surfaciques découplées (paiement

de base, vert, redistributif, etc.) qui constituent en moyenne 79 % de leur enveloppe d'aides du premier pilier. Les aides couplées animales (aides aux bovins allaitants, aides aux ovins, etc.) représentent quant à elles 19 % de l'enveloppe.

Figure 11

Des écarts d'aides plus importants pour certaines orientations d'élevage

Répartition des montants d'aides du premier pilier de la PAC perçus annuellement par les éleveurs selon le type d'élevage en 2018 (en €/an)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie – Sriset

Montant d'aides individuelles plus élevé pour certaines spécialisations pastorales

Le montant médian d'aides du premier pilier perçu par les éleveurs pastoraux est de 22 500 euros annuels (figure 11), soit un peu plus que l'ensemble des éleveurs d'herbivores (20 300 euros). Les différences d'aides annuelles perçues sont davantage marquées entre les différentes spécialisations

et orientations des éleveurs pastoraux qu'entre les éleveurs pastoraux et l'ensemble des éleveurs d'herbivores. Ainsi, les éleveurs ovin lait et spécialisés bovin viande ont des montants d'aides médians plus élevés, respectivement 42 500 € / an et 25 800 € / an que les autres orientations et spécialisations.

Ces différences d'aides perçues au titre du premier pilier de la PAC sont

principalement liées aux écarts de surfaces admissibles entre éleveurs (tableau 3). Par ailleurs, le montant forfaitaire d'aides découplées, c'est-à-dire les montants d'aides découplées perçus par les éleveurs rapportés aux surfaces admissibles de l'exploitation, est plus faible pour les éleveurs pastoraux (171 €/ha) que pour l'ensemble des éleveurs d'herbivores (209 €/ha).

Tableau 3

Un montant d'aides découplées par hectare admissible plus faible pour les élevages pastoraux

Valeur médiane des aides du premier pilier de la PAC et des surfaces admissibles selon le type d'élevage

| | Spécialisation par orientation | Échantillon | Aides du 1 ^{er} pilier (en €/an) | dont aides découplées (en €/an) | dont aides couplées (en €/an) | Surface admissible aux aides (en ha) | Paiements découplés/ha admissible (en €/an/ha) |
|----------------------------|--------------------------------|---------------|---|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|--|
| Élevages pastoraux | Ensemble | 4 767 | 22 501 | 17 268 | 4 702 | 100 | 171 |
| | mixte autres | 483 | 22 501 | 16 886 | 5 258 | 95 | 175 |
| | mixtes viande | 707 | 21 867 | 17 600 | 3 820 | 106 | 163 |
| | spé. bovin lait | 131 | 17 113 | 14 854 | 2 378 | 84 | 182 |
| | spé. bovin viande | 1 737 | 25 797 | 19 020 | 6 468 | 113 | 173 |
| | spé. caprin | 135 | 9 970 | 7 892 | 1 030 | 45 | 180 |
| | spé. équin mixtes | 366 | 8 545 | 8 546 | - | 47 | 165 |
| | spé. ovin lait | 220 | 42 469 | 30 345 | 10 500 | 180 | 169 |
| | spé. ovin viande | 958 | 22 815 | 17 800 | 4 312 | 103 | 170 |
| Ensemble élevage herbivore | Ensemble | 20 466 | 20 338 | 14 368 | 5 307 | 69 | 209 |
| | mixte autres | 2 512 | 22 753 | 15 702 | 6 027 | 74 | 216 |
| | mixtes viande | 1 402 | 19 403 | 14 690 | 4 088 | 76 | 191 |
| | spé. bovin lait | 1 739 | 18 323 | 15 400 | 2 442 | 68 | 231 |
| | spé. bovin viande | 9 898 | 21 329 | 14 480 | 6 326 | 70 | 207 |
| | spé. caprin | 421 | 10 160 | 8 691 | 1 400 | 42 | 210 |
| | spé. équin mixtes | 851 | 6 804 | 6 909 | - | 36 | 184 |
| | spé. ovin lait | 1 410 | 29 051 | 17 033 | 11 460 | 83 | 212 |
| | spé. ovin viande | 2 142 | 17 879 | 13 149 | 4 283 | 63 | 202 |

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

Aides PAC – second pilier : ICHN, aides bio et MAEC

En 2018, 96 % des éleveurs pastoraux bénéficient d'aides du second pilier, notamment de l'ICHN.

Le second pilier de la PAC est plus spécifiquement dédié au développement rural des territoires et à l'environnement. Il est notamment composé de l'indemnité compensatoire de

handicap naturel (ICHN), de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), ainsi que des aides au maintien et à la conversion en agriculture biologique. L'ICHN vise le maintien de l'activité agricole dans les zones défavorisée (montagne, piémonts, etc.). Les MAEC concernées par le pastoralisme (encadré 4) ciblent des enjeux localisés (conservation de la biodiversité) ou le maintien

des systèmes herbagers et pastoraux individuels ou collectifs (MAEC SHP).

97 millions d'euros d'aides versées aux éleveurs pastoraux au titre du second pilier de la PAC

L'enveloppe d'aides du second pilier de la PAC atteint 97 millions d'euros pour les éleveurs pastoraux en Occitanie, soit un peu plus d'un tiers du montant alloué à l'ensemble des éleveurs

d'herbivores (286 M d'€, figure 12). L'ICHN représente 89 % du montant total perçu par les éleveurs pastoraux, les MAEC comptent pour 7 % et les aides bio pour 4 %.

50 % des éleveurs pastoraux perçoivent plus de 17 500 euros d'aides annuelles du second pilier

En 2018, les exploitations pastorales perçoivent 17 500 euros / an au titre des aides du second pilier contre 13 100 euros / an pour l'ensemble des éleveurs d'herbivores (figure 13). 96 % des exploitations pastorales bénéficient de l'ICHN, pour un montant médian de 16 800 euros annuels. Les aides bio et les MAEC sont perçues par 10 % et 23 % des exploitations pastorales pour des montants médians de 5 600 euros et 4 900 euros.

Il existe une forte hétérogénéité de montants d'aides perçus entre les différentes spécialisations et orientations productives des exploitations pastorales. La moitié des exploitations pastorales spécialisées ovin lait perçoit plus de 36 000 euros / an d'aides du second pilier contre 14 300 euros pour les éleveurs pastoraux spécialisés caprins.

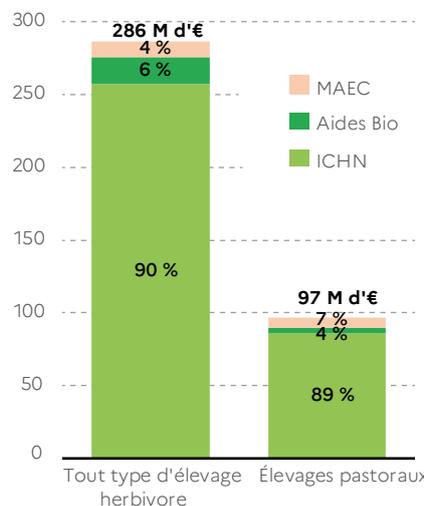
Les exploitations pastorales, plus souvent en zone de montagne, bénéficient d'un montant unitaire d'ICHN à l'hectare plus élevé que les éleveurs en zones défavorisées hors zone de montagne. Ces montants forfaitaires plus élevés, associés à des surfaces admissibles plus importantes (tableau 4) expliquent en partie les écarts d'aides du second pilier entre pastoraux et l'ensemble des éleveurs d'herbivores.

Les taux d'admissibilité des surfaces pastorales

Les aides surfaciques de la PAC sont versées au titre des hectares « admissibles » de l'exploitation. Pour les surfaces pastorales, le calcul des surfaces admissibles est soumis à un

Figure 12
L'ICHN est la principale aide du second pilier perçue par les éleveurs pastoraux

Composition de l'enveloppe d'aides du second pilier de la PAC perçues par les éleveurs pastoraux en 2018 (en % et €/an)



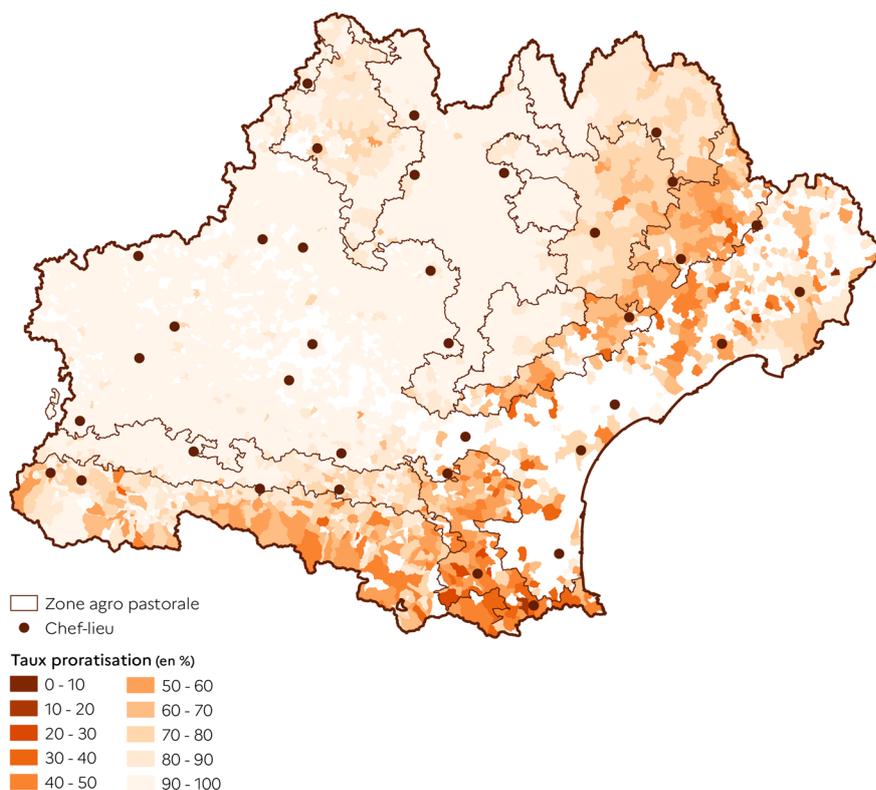
Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

Carte 7

Des taux d'admissibilité plus faibles sur les zones pastorales

Taux d'admissibilité communal des surfaces agricoles totales détenues par les éleveurs et collectifs (en %)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores, y.c. structures collectives
Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie - Sriset

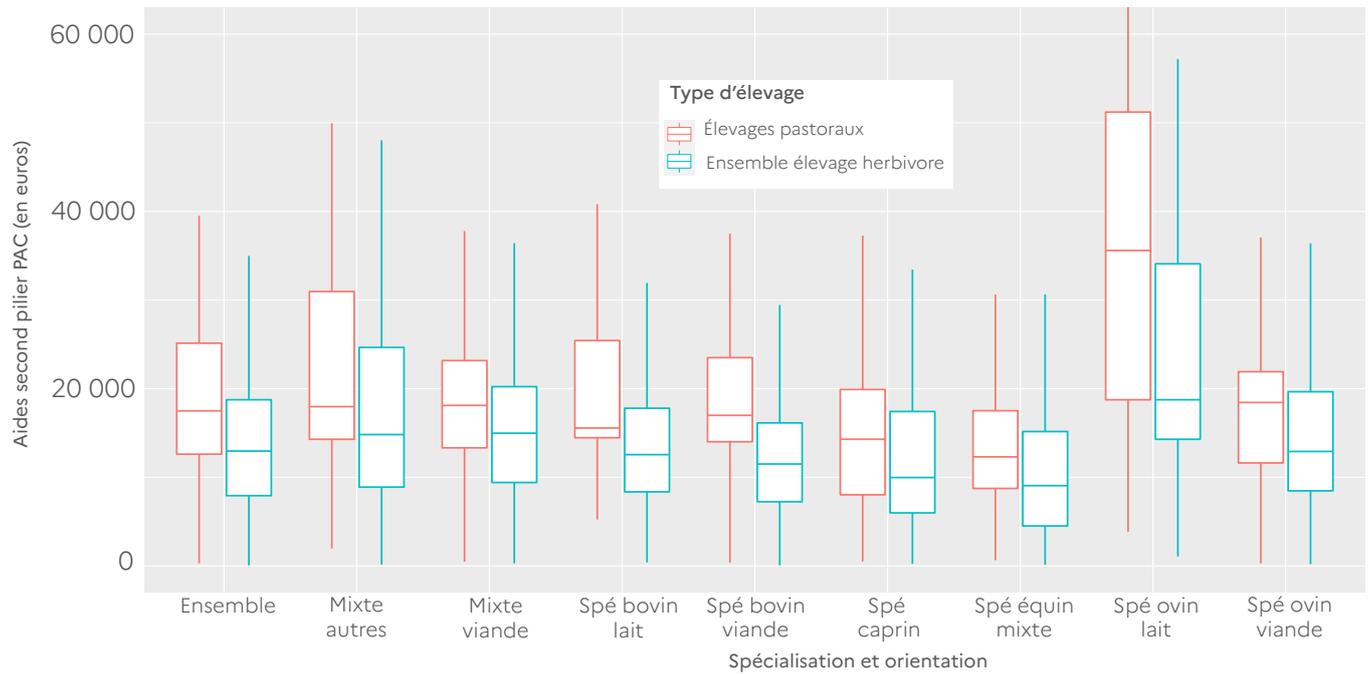
système de « prorata ». Un coefficient est alors affecté aux parcelles déclarées dites « graphiques » (annexe 1) en fonction de la part réellement valorisable par les animaux, c'est à dire déduction faite de zones non productives comme par exemple des zones rocheuses ou des espaces embroussaillés impénétrables. Ce coefficient varie de 0 (moins de 20 % de surface admissible) à 1 (100 % de surface admissible). Cette proratisation impacte alors le montant des aides perçus en diminuant le nombre d'hectares admissibles.

Les territoires concernés par des taux d'admissibilité inférieur à 60 % se situent principalement sur les zones pastorales (carte 7) : sur les contreforts et versants méditerranéen, causses et montagnes du Massif central ainsi que sur le massif pyrénéen.

Figure 13

Des montants individuels d'aides plus élevés pour les éleveurs pastoraux

Répartition des montants d'aides du second pilier de la PAC perçus annuellement par les éleveurs selon le type d'élevage en 2018 (en € / an)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores
Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie – Sriset

Tableau 4

Des montants d'ICHN par hectares primés un peu plus élevés pour les éleveurs pastoraux

Valeur médiane des aides du second pilier de la PAC et surfaces primées ICHN selon le type d'élevage

| Spécialisation / orientation | | Échantillon | Aides du second pilier (en €/an) | dont ICHN (en €/an) | dont aides BIO (en €/an) | dont MAEC (en €/an) | Surfaces primées ICHN par exploitant (en ha) | ICHN par hectare primé (en €/an/ha) |
|------------------------------|----------------------------|-------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|--|-------------------------------------|
| Élevages pastoraux | Ensemble | 4 767 | 17 509 | 16 807 | 5 615 | 4 857 | 75 | 282 |
| | Mixte autres | 483 | 18 747 | 17 496 | 8 316 | 4 640 | 67 | 319 |
| | Mixtes viande | 707 | 18 314 | 17 496 | 5 203 | 4 000 | 75 | 280 |
| | Spé. Bovin lait | 131 | 15 561 | 15 517 | 10 610 | 2 134 | 65 | 257 |
| | Spé. Bovin viande | 1 737 | 17 108 | 15 939 | 7 065 | 5 186 | 75 | 258 |
| | Spé. Caprin | 135 | 14 290 | 14 248 | 1 342 | 4 339 | 35 | 353 |
| | Spé. Équin mixtes | 366 | 12 303 | 11 021 | 2 362 | 4 158 | 42 | 290 |
| | Spé. Ovin lait | 220 | 35 976 | 35 226 | 9 514 | 7 317 | 75 | 500 |
| | Spé. Ovin viande | 958 | 18 574 | 17 513 | 4 998 | 5 400 | 75 | 287 |
| | Ensemble élevage herbivore | Ensemble | 20 466 | 13 081 | 12 620 | 7 619 | 3 559 | 50 |
| Mixte autres | | 2 512 | 15 220 | 14 289 | 9 306 | 3 196 | 50 | 290 |
| Mixtes viande | | 1 402 | 15 200 | 14 289 | 5 612 | 3 575 | 61 | 268 |
| Spé. Bovin lait | | 1 739 | 12 631 | 12 042 | 12 856 | 1 798 | 43 | 269 |
| Spé. Bovin viande | | 9 898 | 11 563 | 11 060 | 7 989 | 3 439 | 52 | 238 |
| Spé. Caprin | | 421 | 9 972 | 9 915 | 2 544 | 3 415 | 29 | 343 |
| Spé. Équin mixtes | | 851 | 9 056 | 8 494 | 3 774 | 2 922 | 31 | 269 |
| Spé. Ovin lait | | 1 410 | 18 747 | 18 747 | 10 797 | 5 621 | 49 | 501 |
| Spé. Ovin viande | | 2 142 | 12 912 | 11 999 | 5 028 | 4 334 | 54 | 274 |

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores
Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie – Sriset

ENCADRÉ 4

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) TERRITORIALISÉES DES ESPACES PASTORAUX

Inscrites dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), les MAEC territorialisées sont mises en places au sein de zones d'actions prioritaires (ZAP) et développées par des opérateurs du territoire. Les appels à projets du PAEC sont lancés en cogestion par la Région et la Draaf. Les MAEC territorialisées en lien avec le pastoralisme se répartissent en deux catégories :

Les mesures surfaciques « pastorales » localisées (bilan 2015-2020) :

Elles visent à l'amélioration de la gestion pastorale notamment en limitant la pression de pâturage (réduire la dégradation des sols) et en maintenant les milieux ouverts.

- 51 140 ha engagés
- 19,3 millions d'euros sur 5 ans,

Il s'agit de la MAEC la plus souscrite en termes de montants d'aides.

D'autres MAEC intègrent la gestion pastorale et concernent 14 861 ha engagés et 8,8 millions d'euros sur 5 ans

Les mesures systèmes herbagers et pastoraux (bilan 2015-2020) :

L'objectif de cette mesure est le maintien des systèmes herbagers et pastoraux en compensant le risque de disparition de ces pratiques agricoles. Elle concerne les éleveurs individuels et les structures collectives :

Mesure individuelle (SHP 1) :

- 43 468 ha engagés
- 14,5 millions d'euros sur 5 ans

Il s'agit de la MAEC la plus souscrite en surface du programme de développement rural de l'ex région Languedoc - Roussillon.

Mesure collective (SHP 2) :

- 45 981 ha engagés
- 10,8 millions d'euros sur 5 ans

Il s'agit de la MAEC la plus souscrite en surface du programme de développement rural de l'ex région Midi - Pyrénées.

La SHP 2 a été largement contractualisée sur tous les collectifs en Occitanie, le taux de contractualisation est proche de 80 % pour les entités étudiées. C'est une ressource financière importante et essentielle pour le fonctionnement de ces structures.



6 DIVERSITÉ DES TERRITOIRES PASTORAUX OCCITANS

En Occitanie, la diversité des contextes locaux sur le plan pédo-climatique mais aussi socio-économique induit une diversité de systèmes d'élevages. Les données ont été analysées à l'échelle de neuf territoires agro-pastoraux (carte 8) jugés homogènes et significatifs du point de vue de la description des élevages pastoraux locaux. Chacun des neuf territoires identifiés présente des caractéristiques distinctes (annexes 1).

96 % des élevages pastoraux situés en dehors des zones de plaines, coteaux et contreforts du Massif central

Alors que près d'un élevage herbivore sur deux est localisé dans les zones de plaines, coteaux et contreforts du Massif central, la quasi-totalité des

élevages pastoraux (96 %) est située en dehors de ces zones (carte 8). La part des élevages pastoraux au sein des élevages d'herbivores est variable selon ces territoires. Par exemple, les éleveurs pastoraux représentent 84 % des éleveurs d'herbivores présents dans le massif pyrénéen, contre 28 % pour la zone de contreforts pyrénéens.

Structure de la SAU valorisée liée au type de pastoralisme dominant et aux contraintes locales

Les quatre territoires du Massif central sont presque exclusivement composés d'éleveurs pastoraux sédentaires à l'inverse des zones pyrénéennes où en moyenne 89 % des pastoraux pratiquent la transhumance. Ces pratiques sont fortement liées au type de surfaces valorisées par les éleveurs :

dans les Pyrénées, les surfaces pastorales collectives occupent une place prépondérante de la SAU des élevages pastoraux (74 %, carte 9, page suivante). Sur les territoires du Massif central, la part des parcours (pelouse, lande, bois), individuels dans ce cas, reste majoritaire mais laisse la place à une composante cultivée et fourragère significative au sein de la SAU (de 25 % à 35 %). C'est sur les zones moins sèches et de montagne que la part des prairies permanentes est la plus importante.

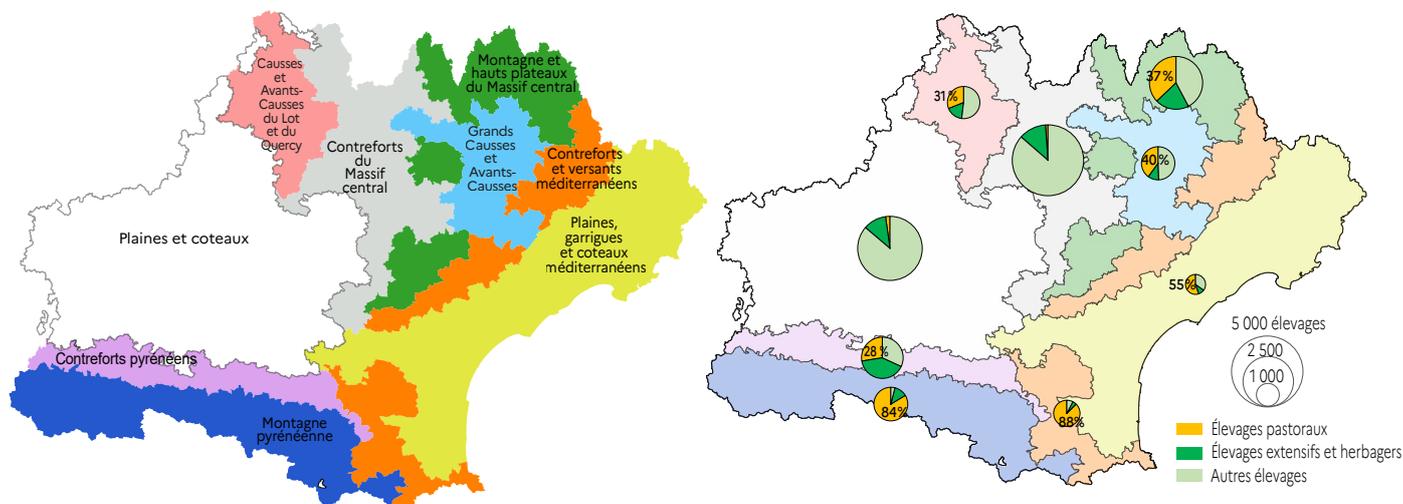
Des différences territoriales marquées également pour les productions

Les cheptels ovins sont dominants sur les secteurs caussenards et représentent 73 % des UGB de ce territoire

Carte 8

Le pastoralisme au sein des neuf territoires agro – pastoraux d'Occitanie

Nombre et part des élevages pastoraux selon leur territoire d'implantation (nombre et %)



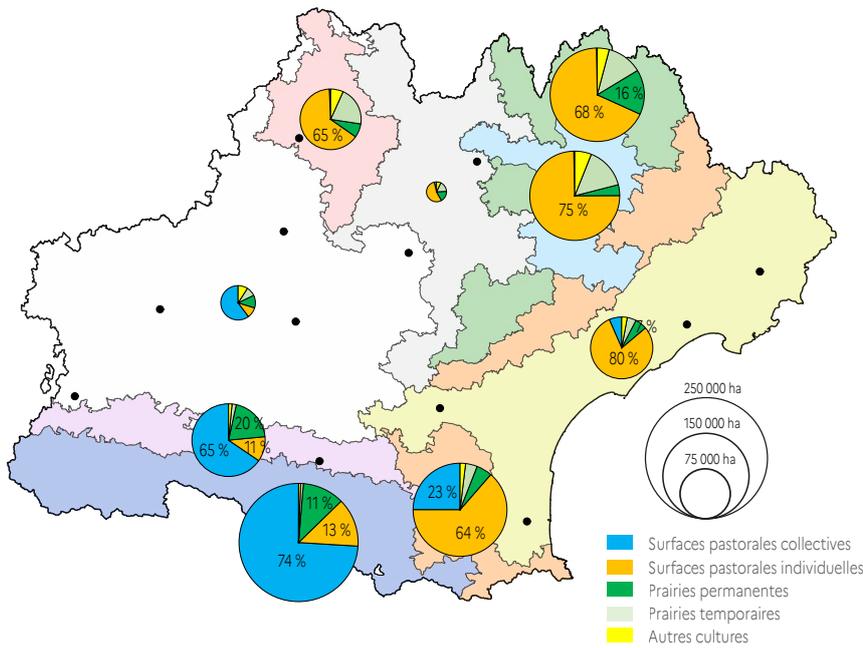
Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : AGRESTE 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Carte 9

L'assolement des élevages pastoraux différencié selon le territoire

Taille et composition de la SAU des élevages pastoraux selon leur territoire d'implantation (en ha et %)



(carte 10). Par ailleurs plus des trois quarts du cheptel régional pastoral ovin lait est localisé dans cette région des Grands causses et avants-causses. Le territoire de Montagne et hauts plateaux du Massif central possède un cheptel essentiellement bovin allaitant (71%). L'élevage bovin lait pastoral de ce territoire, bien que minoritaire (17%), représentent 68 % du cheptel bovin lait pastoral de la région. En zone méditerranéenne, la répartition entre ovin et bovin allaitant est relativement équilibrée. Cette zone représente également 48 % du cheptel caprin pastoral de la région. Enfin, sur les secteurs pyrénéens, le cheptel mère est principalement bovin allaitant (45%) et ovin allaitant (36%).

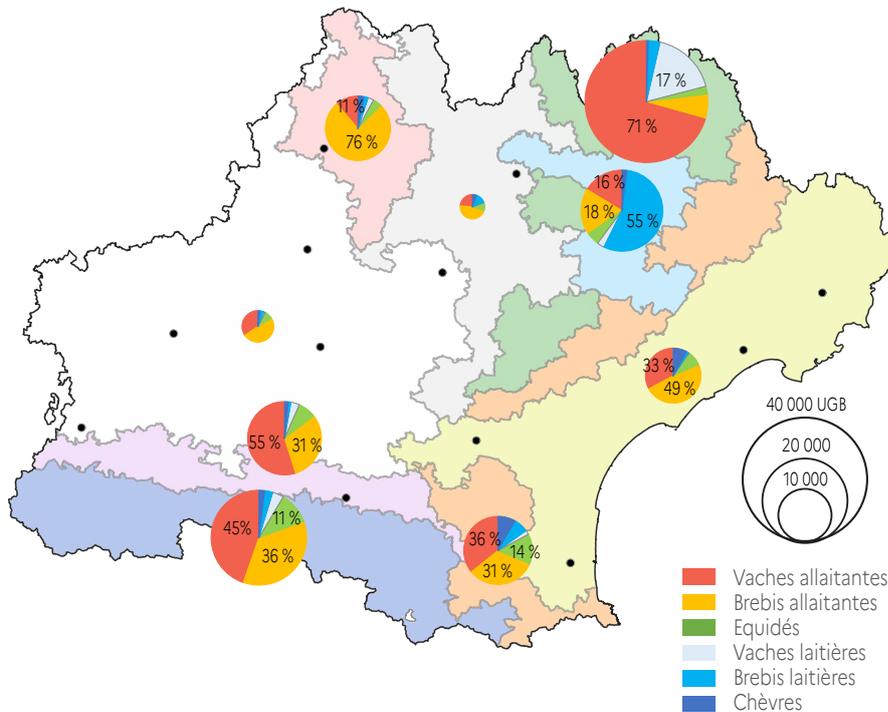
Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Carte 10

Le cheptel des élevages pastoraux différencié selon le territoire

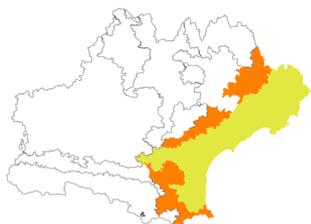
Taille et composition du cheptel mère des élevages pastoraux selon leur territoire d'implantation (en ha et %)



Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Agreste 2018 - SSP, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Les pastoralismes occitans, zoom sur la zone du pourtour méditerranéen



940 élevages pastoraux soit 20 % de la ferme pastorale régionale

Plus de 1 200 exploitations d'élevage herbivore ont été identifiées sur la zone méditerranéenne de la région, soit 6 % des élevages herbivores d'Occitanie. Elles sont en grande majorité pastorales (76 % des élevages recensés), notamment sur les contreforts et versants méditerranéens où elles représentent 88 % des élevages de la zone. Les élevages pastoraux restent aussi majoritaires sur le secteur Plaines, garrigues et coteaux (55 %).

Les principales productions pastorales du pourtour méditerranéen

Comme au niveau régional, les systèmes pastoraux bovins allaitants sont les plus nombreux sur le pourtour méditerranéen (27 %, figure 14)). Ils sont suivis par la production d'ovins allaitants (24 %), particulièrement représentée dans la zone de Plaine et garrigues méditerranéennes. Les systèmes caprins bien que moins nombreux (10 %) sont caractéristiques de ce territoire. En comparaison ceux-ci représentent 3 % de l'ensemble des élevages pastoraux de la région.

Un pastoralisme principalement sédentaire

Les 940 élevages pastoraux de la zone méditerranéenne sont très majoritairement sédentaires (78 %, figure 15), en quasi-totalité pour les élevages caprins, équin, mixtes et ovins laitiers. Les éleveurs bovins allaitants sont sédentaires à 69 %. Les élevages pastoraux en zone méditerranéenne

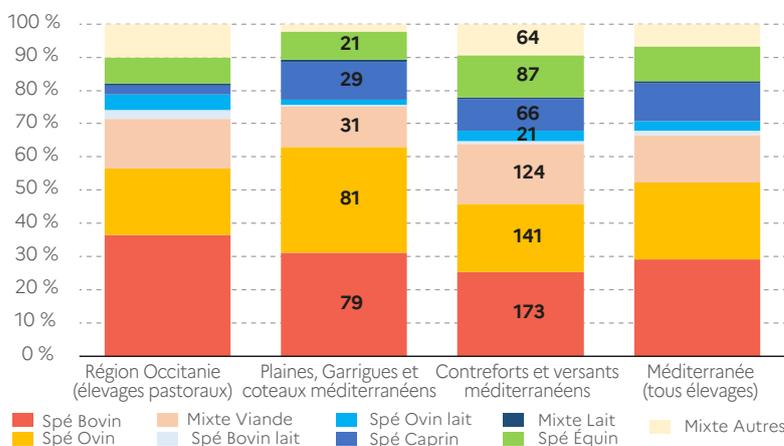
qui transhument vers des pâturages collectifs (22 %) sont en très grande majorité des élevages viandes, spécialisés et mixtes, du secteur contreforts et versants méditerranéen (84 %). Les zones humides du littoral languedocien et du Roussillon offrent aussi des solutions pastorales pour passer la saison estivale (prise en pension) aux élevages bovins et équins Camargue notamment.

Cheptel pastoral et surfaces valorisées

Les élevages pastoraux méditerranéens possèdent un cheptel total de 39 400 UGB, soit 78 % du cheptel de l'ensemble des éleveurs d'herbivores de cette zone. Il est principalement composé de 73 800 brebis allaitantes, 12 000 vaches allaitantes, 14 100 chèvres (lait) et 3 700 équidés. Les éleveurs pastoraux de ces territoires valorisent 190 100 ha de surfaces individuelles et 44 500 ha de surfaces collectives principalement situées hors zone méditerranéenne (massif pyrénéen, Causses et Cévennes). Les parcours méditerranéens intègrent en proportion importante des végétations embroussaillées et/ou boisées sur lesquelles les ressources pâturées ne sont pas nécessairement herbacées.

Figure 14
Orientation des élevages pastoraux (en nombre et %)

Répartition des élevages par orientation

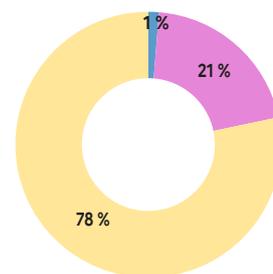


Les chiffres correspondent aux effectifs des catégories

Champ : Pourtour méditerranéen, éleveurs pastoraux

Sources : SSP 2018, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Figure 15
Part du pastoralisme transhumant et sédentaire (en %)



■ Transhumant "purs"
■ Pastoraux et transhumants
■ Pastoraux sédentaires

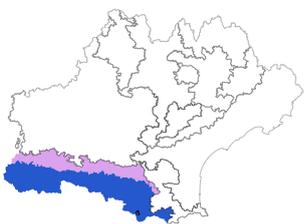
Champ : Pourtour méditerranéen, éleveurs pastoraux

Sources : SSP 2018, traitement Draaf Occitanie – Sriset et CRA d'Occitanie

Les systèmes pastoraux emblématiques en zone méditerranéenne occitane

Les systèmes allaitants spécialisés et mixtes représentent plus de 2/3 des exploitations pastorales et 81 % du cheptel (UGB). Ces systèmes sont traditionnellement naisseurs mais on observe le développement de circuits locaux de ventes de jeunes bovins et d'agneaux finis. En zone littorale, les manades, élevages de taureaux et de chevaux de race Camargue, sont fortement développées. Les élevages caprins en zone méditerranéenne sont orientés nettement vers la transformation fermière (fromages AOP Pélardon) et les marchés locaux.

Les pastoralismes occitans, zoom sur la zone de Montagne et les contreforts pyrénéens



1 614 élevages pastoraux soit 34 % de la ferme pastorale régionale

Les secteurs pyrénéens non méditerranéens comptent plus de 3 200 élevages, soit 16 % des élevages régionaux. Sur cette zone, près de 50 % des élevages sont pastoraux. Ces élevages sont davantage présents sur le secteur Montagne des Pyrénées que sur la zone Contreforts.

Les principales productions pastorales des Pyrénées

Les élevages pastoraux laitiers sont moins présents dans les Pyrénées

qu'en Occitanie, de même que pour l'ensemble des élevages d'herbivores. Les systèmes bovins et mixtes viande sont les plus nombreux (58 %, figure 16). La part de l'élevage ovin viande et mixte viande est plus élevée en zone de montagne que sur les contreforts.

La transhumance est au cœur du pastoralisme pyrénéen

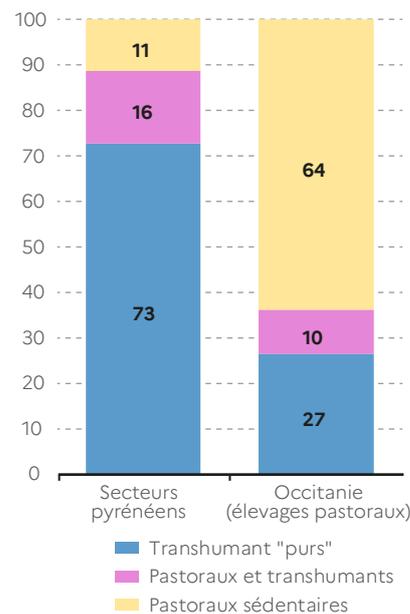
Les élevages pastoraux pyrénéens diffèrent moins de la ferme pastorale occitane par leurs orientations que par l'importance de la pratique de la transhumance. 90 % des élevages pastoraux de cette zone, soit environ 1 550 élevages, transhument vers des surfaces d'estives collectives de proximité (figure 17).

Cheptel pastoral et surfaces valorisées

Les 1 600 élevages pastoraux de la zone pyrénéenne possèdent un cheptel total de 73 700 UGB, soit 48 % du cheptel de l'ensemble des éleveurs d'herbivores de cette zone. Le cheptel se compose notamment de 32 400 vaches allaitantes, 128 700 brebis allaitantes, 6 100 chèvres, 6 800 brebis et 2 200 vaches laitières, et 5 600

Figure 17

Part du pastoralisme transhumant et sédentaire (en %)



Champ : Pourtour méditerranéen, éleveurs pastoraux

Sources : SSP 2018, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

équidés. Les UGB temps plein estivées représentent environ un tiers du total ce qui équivaut à une estive théorique de 4 mois pour l'ensemble du cheptel. Ces élevages pastoraux valorisent 253 400 ha de surfaces collectives et 100 200 ha de surfaces à titre individuel. Celles-ci sont très majoritairement des surfaces toujours en herbe.

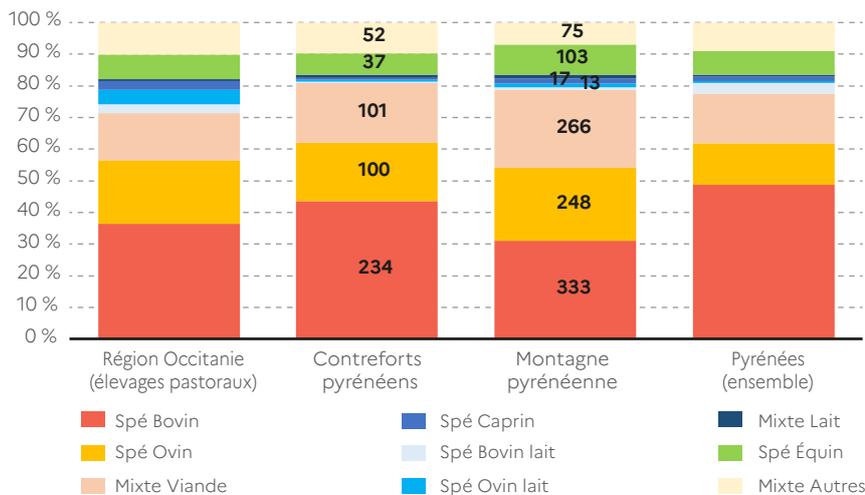
Les systèmes pastoraux emblématiques des Pyrénées

Sur les secteurs pyrénéens, près de 80 % des élevages pastoraux relèvent des élevages bovins viande spécialisés, ovins viande spécialisés et élevages mixtes viande. On notera aussi une présence significative d'ateliers d'élevage équin de races lourdes pour la boucherie. Les productions allaitantes locales sont à l'initiative de filières courtes pour une meilleure valorisation.

Figure 16

Orientation des élevages pastoraux (en nombre et %)

Répartition des élevages par orientation



Les chiffres correspondent aux effectifs des catégories

Champ : Pyrénées, éleveurs pastoraux

Sources : SSP 2018, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Les pastoralismes occitans, zoom sur la zone des Causses, montagnes et hauts plateaux du Massif central



2 050 élevages pastoraux soit 43 % de la ferme pastorale régionale

5 600 élevages herbivores sont implantés sur les secteurs des Causses, montagnes et hauts plateaux du Massif central. Parmi eux, 2 050 sont des éleveurs pastoraux, soit 43 % des effectifs régionaux. En revanche le secteur Contreforts du Massif central dénombre très peu d'élevages pastoraux et ne sera pas analysé ici.

Les principales productions pastorales des territoires du Massif central

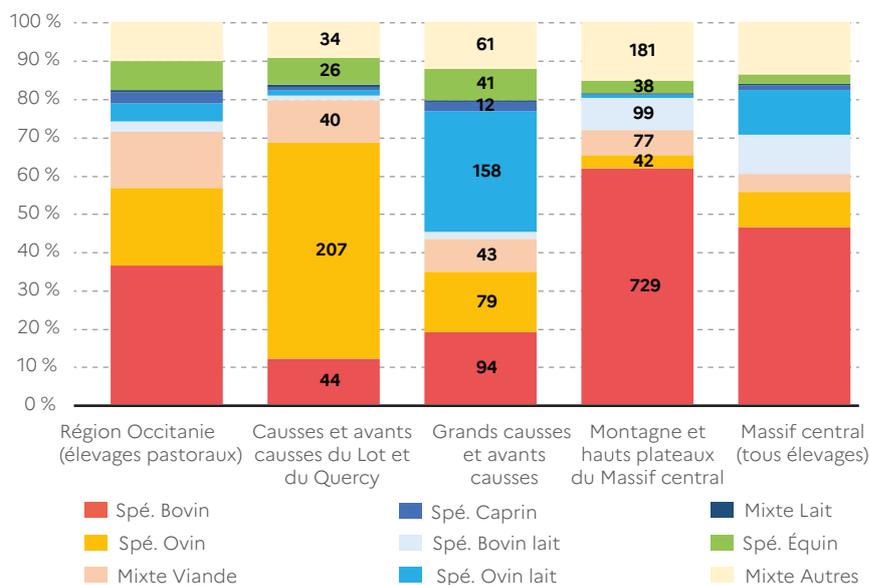
Les systèmes pastoraux des Causses et avants-causses du Lot et du Quercy sont spécialisés ovin viande à 57 % (figure 18), soit davantage qu'au niveau régional (20 %). Sur les Grands causses et avants-causses (Aveyron et Lozère) la production ovin lait occupe la première place avec près du tiers des élevages pastoraux de la zone. Enfin, les éleveurs pastoraux de la région Montagnes et hauts plateaux, sont majoritairement orientés bovin viande (63 %).

Cheptel pastoral et surfaces valorisées

Le cheptel pastoral de ces territoires du Massif central atteint 131 000 UGB,

Figure 18
Orientation des élevages pastoraux (en nombre et %)

Répartition des élevages par orientation



Les chiffres correspondent aux effectifs des catégories

Champ : massif central (hors zone Contreforts), éleveurs pastoraux

Sources : SSP 2018, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

soit près d'un tiers du cheptel de l'ensemble des éleveurs d'herbivores de cette zone. Il est notamment constitué de 50 900 vaches allaitantes, 10 300 vaches laitières, 158 400 brebis viande et 103 700 brebis laitières. Les éleveurs pastoraux de ces territoires valorisent 374 400 ha de surface agricole, en quasi-totalité des surfaces individuelles. 70 % de ces surfaces sont pastorales et les terres cultivables sont consacrées principalement aux cultures fourragères et un tiers d'entre-elles sont des prairies permanentes, soit 35 660 ha.

Les systèmes pastoraux emblématiques du Massif central

Les trois secteurs étudiés présentent d'importantes différences quant aux types d'élevages qui y dominent. L'élevage bovin allaitant est très

majoritairement naisseur, l'engraissement et la finition des animaux se développant sur des filières locales. La production laitière ovine repose très largement sur la filière Roquefort AOP et ses produits de diversification, fournissant également la filière d'engraissement ovin viande. L'élevage ovin viande pastoral s'inscrit dans une importante filière ovine, structurée et fortement ancrée territorialement (opérateurs, structure d'abattage, etc.).

Tableau 5

Nombre d'élevage, SAU individuelle et cheptel détenu selon le type et la zone d'élevage

| | Tout élevage | | | | Élevages pastoraux | | | | | | |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|--------------------|-----------------------|------------------|--------------------|--------------------------|----------------|--------------------|
| | Nombre d'élevage | % élev. région | SAU indiv. en ha | % élev. région | Nombre d'élevage | % élev. pasto. région | SAU indiv. en ha | % de la ferme PRAp | % surf pasto/ SAU indiv. | Cheptel en UGB | % de la ferme PRAp |
| Plaines et coteaux | 4 666 | 23 % | 384 060 | 17 % | 102 | 2 % | 8 660 | 2 % | 25 % | 5 162 | 2 % |
| Contreforts du Massif Central | 5 696 | 28 % | 379 936 | 25 % | 64 | 1 % | 7 027 | 2 % | 57 % | 3 060 | 1 % |
| Causse et Avants C. du Lot et du Quercy | 1 176 | 6 % | 141 312 | 6 % | 366 | 8 % | 67 146 | 48 % | 65 % | 21 303 | 30 % |
| Grand Causse et Avants-Causse | 1 246 | 6 % | 238 490 | 6 % | 499 | 10 % | 145 437 | 61 % | 75 % | 33 921 | 35 % |
| Montagne et hauts-plateaux du Massif central | 3 178 | 16 % | 340 526 | 21 % | 1 181 | 25 % | 160 366 | 47 % | 68 % | 76 009 | 33 % |
| Contreforts pyrénéens | 1 952 | 10 % | 124 605 | 14 % | 538 | 11 % | 33 546 | 27 % | 32 % | 27 561 | 27 % |
| Montagne pyrénéenne | 1 286 | 6 % | 78 844 | 7 % | 1 076 | 23 % | 66 632 | 89 % | 51 % | 46 164 | 89 % |
| Plaines, Garrigues et coteaux médit. | 460 | 2 % | 79 798 | 2 % | 254 | 5 % | 65 983 | 83 % | 85 % | 15 585 | 65 % |
| Contreforts et versants médit. | 784 | 4 % | 126 775 | 2 % | 686 | 14 % | 119 673 | 94 % | 85 % | 23 870 | 90 % |
| | 20 444 | - | 1 889 745 | - | 4766 | - | 674 470 | - | - | 252 636 | - |

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs pastoraux

Sources : SSP 2018, traitement Draaf Occitanie – Sriset et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie



7 LE PASTORALISME DANS LE RECENSEMENT AGRICOLE DE 2020

Au recensement agricole de 2020, on dénombre 19 800 exploitations éleveurs d'herbivores en Occitanie, dont 4 800 éleveurs pastoraux (tableau 6). 16 % des exploitations pastorales sont en Bio et 38 % pratiquent la transhumance.

La surface agricole utile² médiane atteint 76 ha pour les éleveurs pastoraux contre 67 ha pour l'ensemble

des éleveurs d'herbivores. En prenant en compte la totalité des surfaces valorisées par les éleveurs, c'est à dire les surfaces individuelles dites « graphiques » (annexe 1) ainsi que les surfaces d'estives collectives pâturées, la surface fourragère principale (SFP) médiane atteint 125 ha pour les éleveurs pastoraux. Elle est en moyenne composée à 57 % de surfaces

pastorales individuelles, 22 % de surfaces pastorales collectives, 15 % de prairies permanentes, 4 % de prairies temporaires et 2 % de fourrages.

Le cheptel médian est de 39 UGB pour les éleveurs pastoraux. Il est en moyenne composé à 61 % de bovins, 32 % d'ovins, 4 % d'équins et 2 % de caprins.

Tableau 6

Caractéristiques des exploitations pastorales au recensement agricole 2020

| | Pastoraux | Herbagers | Non herbagers et non pastoraux | Ensemble éleveurs d'herbivores |
|---|-----------|-----------|--------------------------------|--------------------------------|
| Nombre d'exploitations | 4 758 | 3 252 | 11 750 | 19 760 |
| PBS* médiane (en euros) | 54 941 | 40 526 | 90 054 | 69 755 |
| Part en Bio (en %) | 16 | 11 | 13 | 13 |
| Part des exploitations pratiquant la transhumance (en %) | 38 | 3 | 1 | 10 |
| Surface agricole utilisée** totale (en ha) | 525 542 | 219 369 | 965 843 | 1710753 |
| Surface agricole utilisée** médiane (en ha) | 76 | 49 | 69 | 67 |
| Surface agricole graphique totale, y compris estives (en ha) | 886 156 | 231 470 | 982 156 | 2 099 781 |
| Surface agricole graphique médiane y compris estives (en ha) | 131 | 51 | 70 | 76 |
| Surface fourragère principale totale, y compris estives (en ha) | 853 334 | 223 868 | 682 646 | 1 759 848 |
| Surface fourragère principale médiane y compris estives (en ha) | 125 | 49 | 47 | 58 |
| Part des surfaces pastorales individuelles dans la SFP (en %) | 57 | 11 | 8 | 32 |
| Part des surfaces pastorales collectives dans la SFP (en %) | 22 | 1 | 0 | 11 |
| Part des prairies permanentes dans la SFP (en %) | 15 | 83 | 55 | 39 |
| Part des prairies temporaires dans la SFP (en %) | 4 | 4 | 26 | 12 |
| Part des légumineuses fourragères et autres fourrages dans la SFP (en %) | 2 | 1 | 11 | 5 |
| Cheptel total (en UGB) | 245 995 | 150 748 | 695 536 | 1 092 279 |
| Cheptel total médian (en UGB) | 39 | 31 | 48 | 43 |
| Part du cheptel bovin (en %) | 61 | 87 | 72 | 72 |
| Part du cheptel ovin (en %) | 32 | 8 | 24 | 23 |
| Part du cheptel caprin (en %) | 2 | 1 | 3 | 2 |
| Part du cheptel équin (en %) | 4 | 4 | 2 | 3 |

Note : Les surfaces graphiques sont issues des déclarations PAC 2020, hors variable de surface agricole utilisée (données RA 2020)

* La production brute standard représente une estimation du chiffre d'affaires potentiel des exploitations

** Définition du Recensement agricole 2020 (surfaces admissibles uniquement)

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Recensement agricole, données PAC - SSP 2020. Traitement Draaf Occitanie – Sriset

² La surface agricole utile au Recensement agricole 2020 comptabilise, pour les surfaces pastorales, uniquement la part admissible aux aides de la PAC.

Annexe 1

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

SOURCES DE DONNÉES

Sont mobilisées dans ce dossier :

Les données issues des déclarations PAC 2018 des exploitations agricoles auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP). Elles concernent le nombre et le type de surfaces agricoles engagées, graphiques et admissibles ainsi que les montants d'aides perçues. Sont également issues de ces déclarations, les montées et descentes d'estives des cheptels transhumants concernant les structures collectives déclarant à la PAC.

Les données de la Base de données nationale d'identification 2018 (BDNI) issues des déclarations des exploitations agricoles auprès des établissements de l'élevage. Ces données concernent le nombre et le type d'herbivores détenus par les exploitations ainsi que les mouvements d'animaux liés à la prise en pension individuelle de bovins.

Les données des exploitants et salariés affiliés à la **Mutuelle sociale agricole (MSA)**. Ces données concernent le nombre d'exploitants et co-exploitant, d'aidant familiaux, de conjoints collaborateurs et de salariés travaillant par exploitation. Sont ici concernées les exploitations dont les exploitants sont affiliés au régime agricole, c'est-à-dire dont l'exploitation procure une activité au moins égale à l'activité minimale d'assujettissement.

En Occitanie, 20 466 exploitations individuelles éleveurs d'herbivores et 333 structures collectives sont issues de ces données administratives en 2018.

L'Enquête pastoralisme 2020 menée par le service pastoralisme de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie complète les sources de données administratives. Cette enquête réalisée auprès de 500 structures

collectives d'Occitanie permet d' dresser la répartition (GP, AFP, communes, etc.).

Les principaux résultats ont été mis à jour grâce au **Recensement agricole 2020** qui permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine.

MÉTHODOLOGIE - CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES D'ÉLEVÉS

Sont considérées comme **éleveurs d'herbivores** les exploitations ayant déclaré :

Au moins 5 vaches laitières, ou 10 vaches viande, ou 10 chèvres, ou 25 brebis lait, ou 50 brebis viande, ou 5 équidés, ou 10 UGB toutes espèces confondues.

Les spécialisations et orientations des élevages sont définies selon les critères suivant :

- Spé. bovin viande : UGB bovins viande / UGB totale > 85 %
- Spé. bovin lait : UGB bovins lait / UGB totale > 85 %
- Spé. ovin viande : UGB ovins viande / UGB totale > 85 %
- Spé. ovin lait : UGB ovins lait / UGB totale > 85 %
- Spé. Caprins (lait et viande) : UGB caprins / UGB totale > 85 %
- Spé. équin : UGB équin / UGB totale > 85 %
- Mixtes viandes : UGB viandes / UGB totale > 85 %
- Mixtes lait : UGB lait / UGB totale > 85 %
- Mixtes autres : les élevages non classés par ailleurs

Selon leurs **pratiques pastorales, trois groupes d'élevages herbivores** sont définis

- **Les élevages pastoraux** pour lesquels la surface individuelle de parcours (STHpp) est supérieure ou égale à

10 ha et représente 50 % ou plus de la surface fourragère principale (SFP) OU l'utilisation de parcours collectifs pour 10 % ou plus du nombre de têtes totales détenues sur l'exploitation (au prorata du temps de transhumance).

- **Les élevages extensifs et herbagers** pour lesquels la part des surfaces de parcours et de prairies permanentes dans la surface totale de l'exploitation (SAU) est supérieure ou égale à 70 % et le taux de chargement global est inférieur ou égal à 1,4 UGB/ha.

- **Les élevages non pastoraux non herbagers** qui ne valident pas les critères précédents.

Selon leurs **pratiques de la transhumance, trois catégories d'élevages pastoraux** sont identifiées

- **Les transhumants « purs »** qui sont pastoraux uniquement sur le critère de la transhumance et pour lesquels : (STHpp < 10 ha et STHpp < 50 % SFP) ET (présence de parcours collectifs et nombre de têtes estivées * nombre de mois estivés / 12 >= 10 % nombre de têtes totales).

- **Les pastoraux et transhumants** qui remplissent les deux critères pastoraux : (STHpp >= 10 ha et STHpp >= 50 % SFP) ET (présence de parcours collectifs et nombre de têtes estivées * nombre de mois estivés / 12 >= 10 % nombre de têtes totales).

- **Les pastoraux sédentaires** qui ne transhumant pas ou de façon non significative : (STHpp >= 10 ha et STHpp >= 50 % SFP) ET (critère estive < 10 %), soit le groupe restant par défaut.

Les **gestionnaires d'estive collectives (structures collectives)**, sont les structures identifiées par un numéro PACAGE, déclarant la réception de troupeaux transhumants. Ils constituent un groupe à part et sont étudiés séparément.

La surface agricole utilisée (SAU) est mesurée ici par la **surface graphique** totale déclarée à la PAC après vérifications et contrôles de l'ASP. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes. La STH comprend une partie dite "peu productive" (STHpp) qui regroupe les surfaces pastorales. Les surfaces de production de ressources fourragères, récoltées ou pâturées, sont regroupées dans la surface fourragère principale (SFP), qu'elles relèvent des terres arables ou de la STH.

Les **surfaces graphiques** représentent la surface totale des parcelles agricoles. Elles comptabilisent, en plus des surfaces admissibles aux aides de la PAC, les éléments de la parcelle considérés comme non productifs et non admissibles aux aides, comme par exemple des zones rocheuses ou des espaces embroussaillés impénétrables.

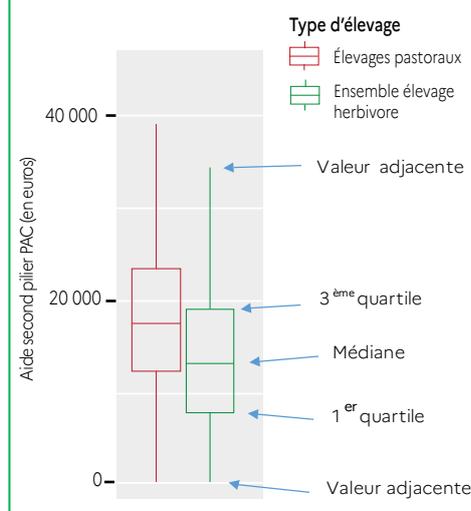
MÉTHODOLOGIE - REPRÉSENTATION GRAPHIQUE PAR BOÎTE À MOUSTACHES

La boîte à moustaches est une représentation graphique qui permet de comparer la répartition d'une variable (SAU, cheptel, etc.) entre différentes populations (éleveurs pastoraux, herbagers, etc.). Elle est composée d'un rectangle (figure 19) dont le bord inférieur correspond au premier quartile du caractère étudié et le bord supérieur au troisième quartile. Le trait central de la boîte à moustache correspond à la médiane. Les segments aux extrémités, appelées « moustaches », représentent les valeurs adjacentes. Il s'agit des seuils à partir desquels les valeurs du caractère étudié sont considérées comme des points aberrants.

MÉTHODOLOGIE - CARACTÉRISATION DES TERRITOIRES PASTORAUX

Les données ont été analysées à l'échelle de neuf territoires homogènes d'un point de vue de la description des élevages pastoraux locaux. Ce zonage agro-pastoral, mis en place

Figure 19
Lecture d'une boîte à moustaches



3ème quartile : 25 % des éleveurs pastoraux perçoivent une aide du second pilier de la PAC supérieure à 25 000 € annuels. 19 200 € annuels pour l'ensemble des éleveurs herbivores.

Médiane : la moitié des éleveurs pastoraux perçoivent une aide supérieure à 17 500 € annuels contre 13 100 € annuels pour l'ensemble des éleveurs.

1er quartile : 25 % des éleveurs pastoraux perçoivent une aide inférieure à 12 900 € annuels contre 8 000 € pour l'ensemble des éleveurs.

L'écart interquartile est la différence entre le seuil du troisième quartile et celui du premier quartile. Plus l'écart interquartile est grand plus la dispersion est importante. Il s'élève ici à 12 100 € pour les éleveurs pastoraux et 11 200 € pour l'ensemble.

Champ : Occitanie, toutes exploitations éleveurs d'herbivores

Sources : Recensement agricole, données PAC - SSP 2020. Traitement Draaf Occitanie

par la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, a été défini à dire d'experts en prenant en compte différents facteurs influençant localement les modèles d'élevages : climat, géologie et reliefs, paysage et végétation, filières d'élevages, zonage ICHN, etc. À l'ouest, la zone des **Causses et avants-causses du Lot et du Quercy** (carte 11) s'étend sur les premiers plateaux et versants, peu élevés, majoritairement calcaires, et aux paysages assez largement boisés.

La zone des **Contreforts du Massif central** présente un relief en creux, vallonné et parfois encaissé, il comprend notamment les secteurs de Ségalas, aveyronnais, lotois et tarnais. Les prairies dominent ces paysages très agricoles.

Plus à l'est, la zone des **Montagnes et hauts plateaux du Massif central** s'étend depuis la Montagne Noire au sud, le Lévezou et la Margeride. Le climat montagnard y est plus marqué, le paysage se partage principalement entre massifs forestiers, landes et zones herbagères.

La zone de **Grands-causses et avants-causses** est formé par l'ensemble du relief karstique entre la vallée du Lot et le Larzac méridional.

La zone de **Plaine et coteaux** est située en basse altitude entre le

Massif central et les Pyrénées. Cette zone parcourue par la Garonne et ses affluents est fortement cultivée (céréales, arboriculture).

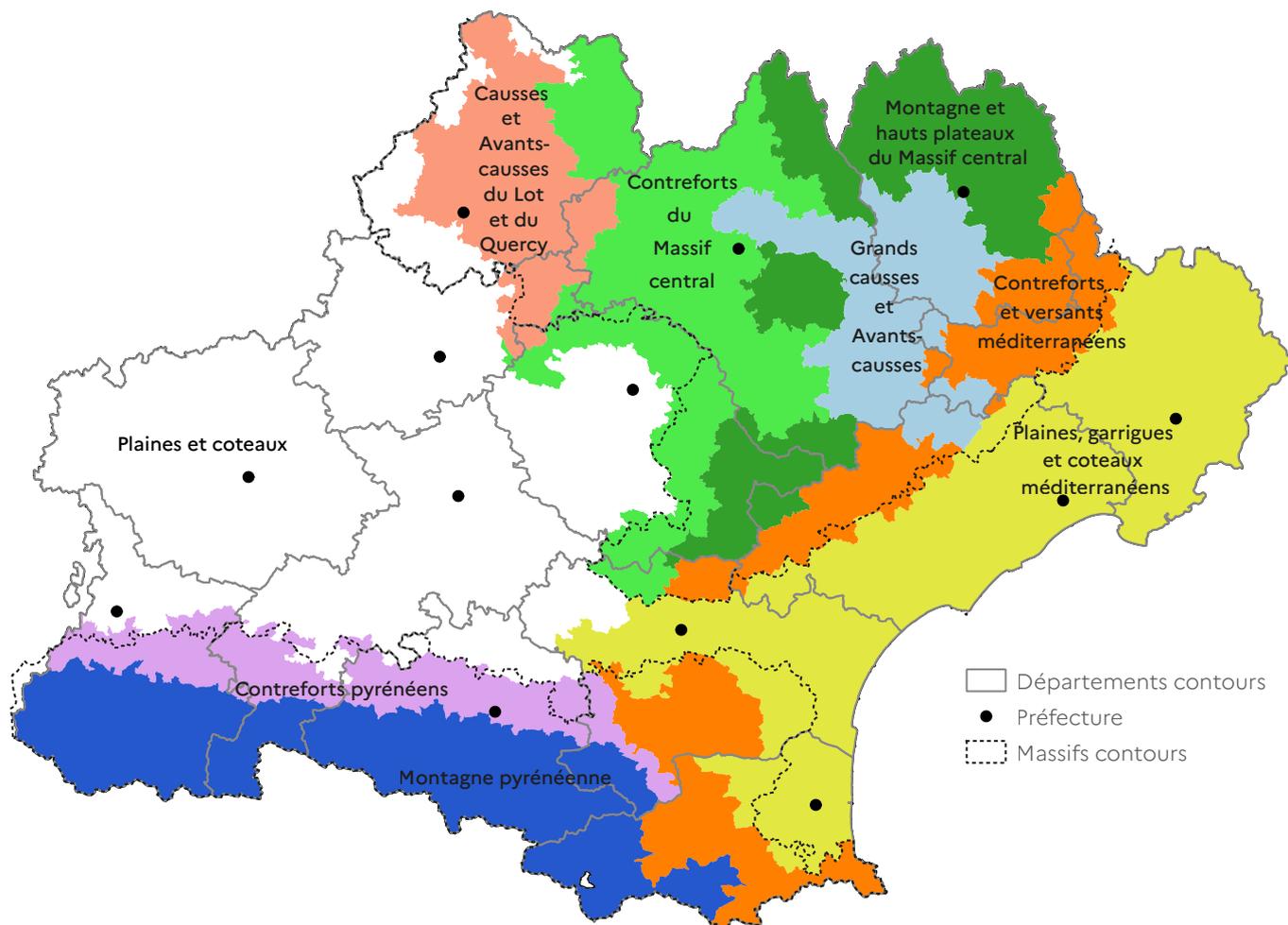
Les **Contreforts et versants méditerranéens**, regroupent un ensemble caractérisé par un relief souvent accidenté et un paysage boisé sur le pourtour méditerranéen depuis les Cévennes jusqu'aux Albères en passant par le haut Minervois et les Corbières.

En deçà s'étend la zone de **Plaines, garrigues et coteaux méditerranéens**, alternance de plaines agricoles, souvent dominée par la viticulture, et de plateaux et collines peu élevés et très boisés.

La zone **Montagne pyrénéenne** concerne les sommets et les hautes vallées du massif pyrénéen. Elle est associée à la zone de **Contreforts pyrénéens** qui se situe en contrebas.

Carte 11

Les neuf territoires agro-pastoraux d'Occitanie



Source et traitement : service pastoralisme CRA Occitanie



Annexe 2

GLOSSAIRE

- AB** : Aide bio
- AFP** : Association foncière pastorale
- AOP** : Appellation d'origine protégée
- ASP** : Agence de services et de paiement
- CRA** : Chambre régionale d'agriculture
- DPB** : Droits aux paiements de base
- DPU** : Droit au paiement unique
- EBE** : Excédent brut d'exploitation
- ETP** : Equivalent temps plein
- GP** : Groupement pastoral
- ICHN** : Indemnité compensatoire de handicap naturel
- IFM** : Indice forêt météo
- IFN** : Inventaire forestier national
- MAEC** : Mesure agro-environnementale et climatique
- MSA** : Mutualité sociale agricole
- PAC** : Politique agricole commune
- PBS** : Production brute standard
- PCI** : Patrimoine culturel immatériel
- PDR** : Plan de développement rural régional
- PHAE** : Prime herbagère agro-environnementale
- PNR** : Parcs naturels régionaux
- RA** : Recensement agricole
- RPG** : Registre parcellaire graphique
- SAA** : Statistique agricole annuelle
- SAU** : Surface agricole utilisée
- SFP** : Surface fourragère principale
- SSP** : Service de la statistique et de la prospective
- SIVOM** : Syndicat intercommunal à vocation multiple
- STH** : Superficie toujours en herbe
- STHpp** : Superficie toujours en herbe peu productive
- Tec** : Tonnes équivalent carcasse
- UGB** : Unité gros bétail
- Utans** : Unité de travail annuel non salarié

Publications :**« Panorama du pastoralisme pyrénéen »**

Agrete Occitanie Dossiers n°1
Septembre 2020

« Les-mesures-agro-environnementales et climatiques en Occitanie »

Agrete Occitanie Études n°6
Juillet 2021

« Pastoscopie : un panorama du pastoralisme en région Occitanie »

Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
Juin 2022

Site internet :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

.....

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de la Forêt
Service régional de l'information statistique
économique et territoriale
Cité administrative bâtiment E
Boulevard Armand Duportal
31074 Toulouse cedex
Contact : draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Directeur : Florent Guhl

Directeur de la publication : Gérome Pignard

Rédacteur en chef : Antoine Loubet

Rédacteurs :

Nelly Dubosc, Chambre régionale d'agriculture Occitanie
(Pôle Economie et Prospective)

Emmanuelle Genevet, Chambre régionale d'agriculture
Occitanie (Service Pastoralisme)

Antoine Loubet, Draaf Occitanie (Sriset)

Sylvain Micola, Chambre d'agriculture de l'Hérault

Composition : Barbara Deltour

Dépot légal : à parution

ISSN : 2780-8262

© Agreste 2022

agreste.agriculture.gouv.fr

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)